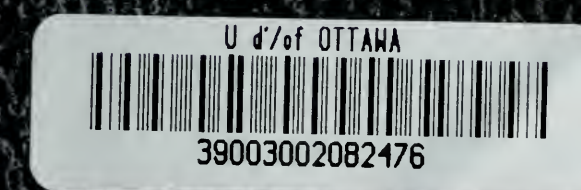

U d'/of OTTAWA
39003002082476





NOTE SUR CETTE ÉDITION

Si, en publiant dans notre *Petite Bibliothèque artistique* les *Dix Journées de Boccace* à la suite des *Sept Journées de la Reine de Navarre,* nous n'avons fait qu'obéir à un vœu émis par plusieurs amateurs, nous déférons encore aujourd'hui au désir d'un grand nombre de personnes en ajoutant à la même collection les *Cent Nouvelles nouvelles,* qui nous sont demandées depuis longtemps.

Entre les deux éditions originales des *Cent Nouvelles nouvelles*, l'une non datée, et l'autre portant la date de 1486, c'est cette dernière que nous avons choisie. A défaut de documents certains pour déterminer à laquelle appartenait la primauté, nous avons donné la préférence à celle dont l'exécution nous a paru plus soignée, pensant que le soin de la forme pouvait faire supposer le soin du fond.

Les différences entre les deux éditions sont, d'ailleurs, peu nombreuses et peu importantes. On les rencontre surtout vers le milieu de l'ouvrage, et seulement dans quelques nouvelles : elles consistent presque toujours dans certaines redondances de style qui se trouvent dans l'édition sans date, et dont l'absence, dans celle que nous réimprimons, ne modifie en rien le sens des phrases. Nous voyons là une raison de penser que l'édition datée est

vraiment la première, et que, dans l'édition sans date, publiée quelque temps après, l'éditeur, ou peut-être un correcteur d'imprimerie trop zélé, se serait avisé de supprimer parfois ce qui lui aurait paru faire un pléonasme. Comment admettre, en effet, qu'une seconde édition fût venue faire à la première des additions qui n'eussent pas eu pour résultat de changer le sens du texte primitif?

Malgré le grand succès des gravures faites par M. Flameng pour l'*Heptaméron* et le *Décaméron*, nous avons voulu, dans l'intérêt de la variété, nous adresser à un nouvel artiste pour les *Cent Nouvelles nouvelles*. Nous avons donc demandé des dessins à M. Jules Garnier, l'auteur de deux tableaux des plus remarqués aux Salons de 1872 et de 1873, *le Droit du Seigneur* et *la Dîme*, dans lesquels il a montré, avec un très-ingénieux talent de composition, une connaissance parfaite du costume ancien.

Nous nous plaisons à espérer que les amateurs apprécieront l'intelligence et l'esprit avec lesquels notre nouveau collaborateur a rendu la naïve et piquante joyeuseté de l'œuvre qu'il avait à interpréter.

D. J.

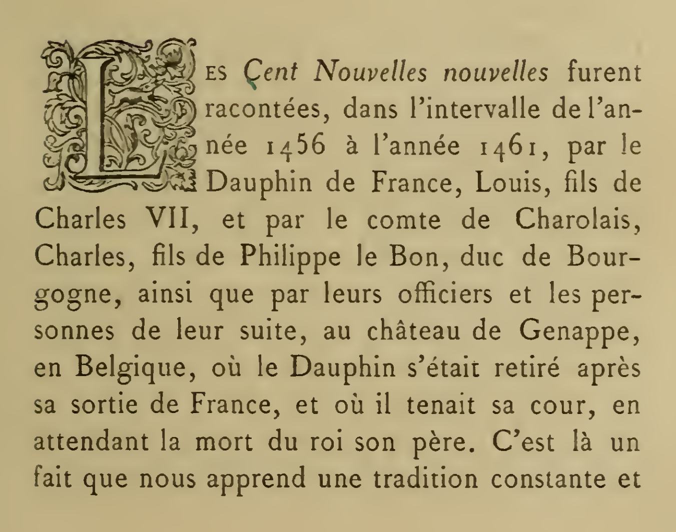




NOTICE

SUR LES

CENT NOUVELLES NOUVELLES



Les *Cent Nouvelles nouvelles* furent racontées, dans l'intervalle de l'année 1456 à l'année 1461, par le Dauphin de France, Louis, fils de Charles VII, et par le comte de Charolais, Charles, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ainsi que par leurs officiers et les personnes de leur suite, au château de Genappe, en Belgique, où le Dauphin s'était retiré après sa sortie de France, et où il tenait sa cour, en attendant la mort du roi son père. C'est là un fait que nous apprend une tradition constante et

qui se trouve établi par les termes mêmes de l'épître dédicatoire du recueil : « Notez que, par toutes les Nouvelles où il est dit *par Monseigneur*, il est entendu *par Monseigneur le Daulphin*, lequel depuis a succedé à la couronne, et est le roy Louis unziesme, car il estoit lors és pays du duc de Bourgoigne[1]. »

Le Dauphin Louis montra de bonne heure ce que devait être Louis XI : il fut mauvais fils avant d'être mauvais père. A peine âgé de quatorze ans, il causa beaucoup de chagrin à Charles VII, en se déclarant l'ennemi implacable de la belle Agnès, que le roi aimait, et il s'emporta même jusqu'à donner un soufflet à cette favorite, qui l'avait traité peut-être sans ménagement. Ce soufflet fut, dit-on, la cause de la première révolte du Dauphin (en 1440) contre son père, qui se vit obligé d'employer la force des armes pour

---

1. Dans cette notice, nous suivons presque pas à pas celle du savant Le Roux de Lincy, qui s'est servi des meilleurs historiens du temps avec une exactitude que nous ne saurions mieux apprécier, qu'en renvoyant une fois pour toutes à son travail, emprunté aux Chroniques Martiniennes, aux Mémoires de Comines, de Jacques Duclercq, d'Olivier de la Marche, de Mathieu de Coucy, etc. Cependant Le Roux de Lincy cite à peine un opuscule très-estimable dont il a tiré aussi de grands secours : *Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit aux Pays-Bas, de l'an* 1456 *à* 1461, par de Reiffenberg.

soumettre le rebelle et faire cesser la *Praguerie*, cette petite guerre civile qui menaça un moment de s'étendre par tout le royaume. Charles VII, voulant éloigner son fils, quoiqu'il lui eût pardonné, le fit gouverneur du Dauphiné, et le jeune prince résida quelques années à Grenoble, appauvrissant la province par des exactions impitoyables, machinant des intrigues criminelles, et créant des obstacles à l'autorité royale, qu'il bravait ouvertement. Louis était impatient de s'emparer de la couronne : il essaya de gagner les archers de la garde écossaise et les principaux seigneurs de la cour de Charles VII ; il répandit de l'argent et des promesses, dans un but secret, qui touchait peut-être au parricide ; mais Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin, étant allé dénoncer le complot, le Dauphin nia tout avec effronterie, et laissa punir ses complices qui l'accusaient. Il se vengea dès lors d'Agnès Sorel, empoisonnée à Jumiéges, en 1450, par ses ordres, s'il faut en croire les échos de l'indignation populaire que souleva cette mort tragique. Mais il ne put se venger du comte de Dampmartin qu'après être monté sur le trône.

Antoine de Chabannes continua donc à surveiller les projets sinistres du Dauphin, qui était en mésintelligence avec son père. Ce mauvais fils s'apprêtait à en venir à une seconde révolte et rassemblait déjà des troupes et de l'argent pour

tenir tête à la royauté, sinon pour l'attaquer en face, lorsque Charles VII, poussé à bout et las de pardonner, commanda au fidèle Chabannes d'entrer avec une armée dans le Dauphiné et d'arrêter le Dauphin. « Si Dieu ou la fortune, s'écria Louis en apprenant l'approche du lieutenant du roi, m'eussent donné la grâce de disposer de la moitié des hommes d'armes dont le roi mon père est le maître et qui m'appartiendront un jour, de par Notre-Dame, ma bonne maîtresse, je lui aurais épargné la peine de venir si avant me chercher : je serais allé jusqu'à Lyon pour le combattre. »

Sentant bien que la résistance était impossible et n'espérant plus de pardon, il résolut de sortir de France et de se réfugier auprès du duc de Bourgogne. Dans le cours du mois de juin 1456, il feignit une partie de chasse, pour qu'on ne s'opposât point à sa fuite, et passa en Bourgogne avec six de ses familiers. En arrivant à Saint-Claude, sur les terres du duc, qui devenait son hôte, il écrivit au roi, afin de se justifier, et manifesta l'intention de s'associer à une espèce de croisade que Philippe le Bon devait entreprendre contre les Turcs. Le duc de Bourgogne, qui assiégeait alors Utrecht, parut flatté de l'arrivée du Dauphin de France, et il transmit les ordres nécessaires pour que le prince exilé fût reçu à Bruxelles avec les honneurs dus à son rang et à sa naissance. Revenu bientôt lui-

même en Brabant, il accueillit très-gracieusement à sa cour le Dauphin, et il voulut connaître les griefs que ce prince prétendait avoir contre le roi et ses conseillers. « Monseigneur, soyez le bienvenu dans mon pays ! lui dit le duc, après l'avoir écouté avec attention; je suis très-heureux de vous y voir. En tout ce qui touche votre personne, soyez sûr que je vous ferai service, soit de corps, soit d'argent, sauf contre monseigneur le roi votre père, contre lequel, pour rien, je ne voudrais entreprendre aucune chose qui fût à son déplaisir. » Philippe le Bon s'employait activement à réconcilier le Dauphin avec le roi; mais les négociations entamées à cet effet, échouèrent toujours par le mauvais vouloir des personnes intéressées à empêcher ou à retarder cette réconciliation; le Dauphin, d'ailleurs, ne se souciait pas trop de rentrer en France du vivant de son père, et celui-ci se croyait plus sûr de conserver sa couronne, tant que son redoutable fils resterait hors de ses États.

Pendant le séjour du Dauphin en Brabant, une parfaite harmonie régna entre lui et le vieux duc de Bourgogne, quoique Charles VII eût dit amèrement, au sujet de la généreuse hospitalité que Philippe le Bon accordait au fugitif : « Mon cousin ne sait pas ce qu'il fait; il donne asile au renard qui mangera ses poules. » Le duc avait promis une pension de trois mille florins d'or par

mois au Dauphin, qui alla se fixer au château de Genappe. « Ce manoir, fort ancien, dit Le Roux de Lincy, situé sur la rivière de Dyle, entre Nivelle et Gemblours, à six lieues de Bruxelles et à sept de Louvain, fut la dot et le séjour d'Ide, mère du célèbre Godefroy de Bouillon. Les bâtiments dont il se composait, et qui n'existent plus aujourd'hui, entièrement construits sur la Dyle, étaient joints au rivage par un pont de bois, auquel venait se joindre, du côté du château, un petit pont-levis. On arrivait au premier pont, en traversant une cour assez vaste, environnée de jardins et d'arbres fruitiers. Deux tourelles protégeaient l'entrée; deux autres étaient placées sur la face gauche. Autant qu'on en peut juger par le dessin qui nous en reste (*Délices du Brabant*, etc., par Cantillon, t. II), l'ensemble de l'édifice se composait de quatre corps de logis, distribués inégalement de chaque côté d'une grande cour. A gauche, on voyait s'avancer une chapelle. Un bâtiment séparé, défendu par une cinquième tour carrée, faisait saillie en dehors, du même côté que la chapelle. En considérant avec attention l'aspect de ce château, environné de toutes parts d'une rivière aux eaux tranquilles et d'une campagne florissante ouverte aux plaisirs de la promenade et de la chasse, on comprend que le Dauphin de France y ait fixé sa demeure, en attendant la fin de son exil. La nuit, le pont-levis

une fois dressé, il ne craignait ni attaque ni surprise, et pouvait tranquillement se livrer aux plaisirs de la table et à celui d'écouter ou de faire ces joyeux récits, qui composèrent plus tard les *Cent Nouvelles*. Le jour, accompagné de ses fidèles serviteurs et du comte de Charolais, dont il aimait à exciter la bouillante ardeur, il chassait, ou bien encore visitait les paysans et s'amusait de leurs propos. »

« Les principaux du Conseil dudit Dauphin, raconte Olivier de la Marche dans ses Mémoires, furent le seigneur de Montauban et le bastard d'Armignac, avec le seigneur de Craon; et avoit mondit seigneur Dauphin, de moult notables jeunes gens, comme le seigneur de Cressols, le seigneur de Villiers, de l'Estang, M. de Lau, M. de la Barde, Gaston du Lyon, et moult d'autres nobles gens et gens esleus; car il fut prince, et aima chiens et oiseaux, et mesme, où il sçavoit nobles hommes de renommée, il les achetoit à poids d'or, et avoient tresbonne condition. Mais il fut homme soupçonneux, et legerement attrayoit gens et legerement il les reboutoit de son service; mais il estoit large et abandonné, et entretenoit par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il se vouloit servir, et aux autres donnoit congé legerement et leur donnoit le bond, à la guise de France. »

Le Dauphin, au château de Genappe, pouvait

se croire encore souverain, comme dans son gouvernement du Dauphiné, à l'exception qu'il ne pressurait pas d'impôts la province et qu'il manquait quelquefois d'argent. « A la despense qu'il faisoit de tant de gens qu'il avoit, dit Comines, l'argent lui failloit souvent : qui luy estoit grande peine et soucy; et luy en falloit chercher ou emprunter, ou ses gens l'eussent laissé : qui est grande angoisse à un prince qui ne l'a point accoustumé. » C'était une véritable cour, qui ressemblait à celle de Bourgogne par le nombre et l'*état* des seigneurs, que le prince retenait auprès de lui à force de sacrifices. Le comte de Charolais, que l'exemple et peut-être les perfides conseils du Dauphin avaient mis presque en révolte ouverte contre le duc régnant, et qui plus d'une fois oublia même le respect qu'il devait à son vieux père, quittait souvent le palais de Bruxelles et venait passer quelques semaines au château de Genappe, avec les gentilshommes de sa maison. Ce fut durant les divers séjours du comte de Charolais auprès de Louis de France que les *Cent Nouvelles nouvelles* furent racontées, à l'imitation de celles de Boccace, dans les veillées d'hiver, autour d'une vaste cheminée où brûlaient des arbres entiers, et dans les veillées d'été, sous des tonnelles de vigne vierge ou bien derrière des murailles de buis taillé.

En ce temps-là, les femmes vivaient à l'écart entre elles et loin de la société des hommes, excepté dans les circonstances solennelles où elles paraissaient en public, pour l'ornement des fêtes, des processions et des tournois. Ce fut la reine Anne de Bretagne qui établit la première, entre les deux sexes, des habitudes de fréquentation honnête et décente, lesquelles produisirent cette urbanité, cette politesse, que la France a longtemps apprise aux autres nations et que nous ne connaissons plus que par des traditions à demi effacées. Anne de Bretagne fonda la Cour des dames, comme le dit Brantôme, et cette innovation amena presque aussitôt une révolution générale et profonde dans les mœurs, qui, de rudes et grossières qu'elles étaient, devinrent douces et élégantes. On sent bien, en lisant les *Cent Nouvelles nouvelles*, que des femmes n'étaient pas là pour les entendre, et que des hommes, jeunes et galants, la plupart, pouvaient seuls écouter ce que chacun narrait à son tour si gaillardement, avec cette liberté de paroles, qui n'accuse que l'innocence naïve du bon vieux temps.

Parmi les *Cent Nouvelles nouvelles*, il y en a plusieurs dont les narrateurs ne sont pas nommés. Reiffenberg attribue ces Nouvelles anonymes à Philippe, comte de Croy, qu'il présente même comme l'*Acteur* ou l'auteur du recueil

entier ; mais cette conjecture n'est guère vraisemblable, et l'on a plus de raison de penser qu'Antoine de La Sale, écrivant de souvenir les Nouvelles qu'il avait entendues, ne s'est pas rappelé tous les noms des conteurs et en aurait omis quelques-uns. La Table des sommaires, rédigée postérieurement à la composition du livre, lorsqu'il fut imprimé pour la première fois à Paris pour le libraire Antoine Vérard, change et rectifie plusieurs noms et en ajoute d'autres qui avaient été omis en tête des Nouvelles.

Le Dauphin, que le rédacteur désigne sous le nom de Monseigneur, comme il l'annonce dans l'épître dédicatoire, raconte les Nouvelles 2, 4, 7, 9, 11, 29, 33, 69, 70, 71. Cette Nouvelle 71 est attribuée à *Monseigneur le duc* dans le titre qui la précède ; mais la Table porte seulement : *racomptée par Monseigneur.* Louis XI *aimoit fort les bons mots et les substils esprits*, au dire de Brantôme. Ce fut chez lui un goût prédominant, dont il ne se corrigea pas en devenant roi, car alors, dit encore Brantôme, « la pluspart du temps, mangeoit en pleine salle, avec force gentilshommes de ses plus privez. Et celuy qui luy faisoit le meilleur et le plus lascif conte de dames de joye, il estoit le mieux venu et festoyé. Et luy-mesme ne s'espargnoit à en faire, car il s'en enquéroit fort et en vouloit souvent sçavoir ; et puis, en faisoit part aux autres publiquement.

C'estoit bien un scandale grand que celuy-là. Il avoit tresmauvaise opinion des femmes et ne les croyoit toutes chastes. » L'histoire a conservé un grand nombre de réparties facétieuses et d'anecdotes plaisantes, qui nous font bien connaître le genre d'esprit de Louis XI : il n'était pas ignorant, comme presque tous les princes de son temps qu'il méprisait, parce que, dit Comines, *de nulles lettres n'ont congnoissance et sont nourris seulement à faire les fols en habillemens et en paroles;* il prenait plaisir à entendre parler les gens savants, et, malgré les leçons du docte Jean d'Arconville, qui lui avait appris le latin, il préférait aux chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine les poésies, les histoires et les romans français ou plutôt *gaulois.* Il eût donné tout Homère et tout Virgile pour un joyeux propos.

Le comte de Charolais, qui devait pourtant, par la nature même de son caractère belliqueux, faire moins de cas des récits grivois et familiers que des héroïques histoires de chevalerie, paya aussi son tribut de conteur, aux veillées du château de Genappe[1]. (Voyez Nouv. 16, 17 et 58.)

1. On ne sait trop par quelle préoccupation Le Roux de Lincy a placé parmi les conteurs des *Cent Nouvelles nouvelles* le vieux duc Philippe le Bon, lequel n'eût pas certainement compromis la dignité ducale dans des assemblées intimes qui réunissaient les domestiques les plus

Le comte, à cette époque, vivait fraternellement avec le Dauphin : ils mangeaient à la même table, couchaient dans le même lit, chassaient ensemble, échangeaient leurs pensées et leurs projets, se préparant mutuellement à leurs destinées de duc et de roi. Louis aimait les contes, et Charles en conta. Quand ils se quittèrent, à la fin de juillet 1461, le Dauphin devenant roi de France par la mort de son père, ils étaient enne-

---

privés du Dauphin et du comte de Charolais. Le rédacteur ayant mis *monseigneur le duc*, en tête des contes qu'il attribue au jeune prince de Bourgogne, qui ne fut duc qu'à la mort de son père, il faut en conclure que la rédaction du livre a été faite après 1467, ou, du moins, que, dans le manuscrit qui servit à la première impression de ce recueil, le scribe avait changé la qualification du personnage, sans s'inquiéter de l'erreur chronologique qui devait résulter de ce changement. Au reste, M. Thomas Wright, dans son édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, a subi l'influence de Le Roux de Lincy, en s'obstinant à placer le vieux duc de Bourgogne Philippe le Bon parmi les conteurs, à la place de son fils Charles, comte de Charolais. Il ne fait, d'ailleurs, aucun état de la tradition, et il s'efforce de soutenir que le roi Louis XI a été absolument étranger au recueil de contes, qu'on lui attribue constamment depuis près de quatre siècles. Il regarde comme apocryphe et insignifiant le paragraphe du prologue, dans lequel le libraire-imprimeur Antoine Vérard a déclaré formellement, trois ans après la mort de Louis XI, que, « par toutes les nouvelles où il est dit *par monseigneur*, il est entendu *par monseigneur le Dauphin*, lequel depuis a succédé à la couronne et est le roy Louis unziesme ».

mis et ne se rencontrèrent plus que sur les champs de bataille. Quand Louis XI se vit prisonnier de son beau cousin de Bourgogne, dans le château de Péronne, en 1468, il se souvint peut-être des bons contes qu'il faisait et qu'il entendait naguère au château de Genappe.

Les contes dont se composent les *Cent Nouvelles nouvelles* peuvent se diviser en trois catégories, provenant chacune de trois sources différentes : les unes (Nouv. 1, 9, 14, 16, 18, 19, 23, 34, 38, 60, 61, 64, 78, 88 et 96) sont imitées de Boccace et des anciens fabliaux; les autres (Nouv. 3, 8, 11, 12, 20, 21, 32, 50, 79, 80, 85, 90, 91, 93, 95 et 99) sont empruntées aux *Facéties* du Pogge; le reste est original et fondé sur des faits véritables. « Se peut tresbien, dit l'*Acteur*, et par raison fondée convenablement, en assez apparente verité, ce present livre intituler de *Cent Nouvelles nouvelles*; jaçoit ce qu'elles soyent advenues és parties de France, d'Allemaigne, d'Angleterre, de Haynault, de Flandres, de Braibant, etc.; aussy, pource que l'estoffe, taille et façon d'icelles est d'assez fresche memoire et de myne beaucoup nouvelle. »

Les anecdotes contemporaines sur lesquelles reposent la plupart des *Cent Nouvelles* (notamment les Nouvelles 1, 5, 47, 62, 63, 75, etc.) ont sans doute certaine valeur historique; « mais, comme le fait remarquer très-judicieusement

Le Roux de Lincy, ce n'est pas seulement sous le point de vue de l'histoire proprement dite que les *Cent Nouvelles* ont de l'importance; c'est plutôt comme servant à l'histoire des mœurs, des usages, des coutumes du XVe siècle, que ce recueil doit être considéré. Sous cet aspect, il n'est pas une page qui ne mérite de fixer l'attention. La vie intime de nos aïeux y est peinte dans le plus grand détail; il est facile d'en saisir les circonstances les plus secrètes... Ce qui distingue principalement les *Cent Nouvelles*, c'est le style plein de clarté, de finesse et d'élégance, avec lequel elles sont écrites. Il est impossible de pousser plus loin la satire et la moquerie : la gaieté la plus franche s'y mêle à cette naïveté, dont notre La Fontaine avait le secret et qui s'est perdue avec lui. Cette naïveté a l'avantage de faire passer la crudité, quelquefois un peu rude, dont les récits sont empreints, et de faire oublier certaines expressions trop grossières... Le style est surtout remarquable dans le dialogue; l'*Acteur* est arrivé, sous ce rapport, à une grande perfection; mais il ne faut pas oublier que chacun des narrateurs y a contribué pour une partie, et que le mérite de l'*Acteur* consiste principalement dans la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a reproduit chaque récit dans les mêmes termes qu'il l'avait entendu faire. Cette fidélité donne aux *Cent Nouvelles* une grande valeur, parce

qu'elle nous permet de juger du langage admis dans la haute société du XVe siècle. »

Les *Cent Nouvelles nouvelles*, qui furent tant de fois imitées, abrégées ou paraphrasées par les conteurs du XVIe siècle, avaient rencontré, dès cette époque, un malencontreux éditeur, qui les mutila, sous prétexte de les *remettre en leur naturel*, sous ce titre : *Les facétieux Devis des Cent et six Nouvelles nouvelles, très-récréatives et fort exemplaires pour resveiller les bons esprits françois.* Le seigneur de La Motte-Roullant, Lyonnais, ne craignit pas de commettre ce sacrilége, qui obtint néanmoins les honneurs de trois éditions : l'une, *Paris, Guill. Le Bret*, 1549, in-8° ; l'autre, *Paris, Jean Longis*, 1550, pet. in-8°, et la troisième, *Lyon, Benoît Rigaud*, 1570 ou 1574, in-16. Ce plagiaire, qui avait emprunté aux *Cent Nouvelles nouvelles* quatre-vingt-dix-sept nouvelles, pour les transformer et les accommoder à sa fantaisie, trouva un plagiaire à son tour ; mais celui-ci garda l'anonyme, en faisant paraître, à Lyon, chez Eustache Barricat, en 1555, le *Recueil des plaisantes et facétieuses Nouvelles, recueillies de plusieurs auteurs*, in-16.

Ces imitations plus ou moins déguisées du chef-d'œuvre d'Antoine de La Sale montrent assez que son ouvrage avait bien vieilli dans la forme, un siècle après l'époque où il fut écrit;

car on ne le réimprimait déjà plus, à la fin du règne de François Ier, quand le Conte gaulois, plein de malice et de joyeuseté, dut céder le pas aux longues et fastidieuses aventures chevaleresques des Amadis, apportées d'Espagne par le royal prisonnier de Charles-Quint. On le négligea, on le dédaigna, on l'oublia tout à fait, lorsque l'*italianisme*, que Catherine de Médicis avait mis en faveur à la cour de Henri II, se fut infiltré dans la littérature comme dans les mœurs de la France.

P. L. Jacob, *bibliophile*.





TABLE ALPHABÉTIQUE

ET HISTORIQUE

DES PERSONNAGES NOMMÉS OU DÉSIGNÉS

PARMI LES CONTEURS DES CENT NOUVELLES NOUVELLES

ACTEUR (l'). Voy. LA SALE (Antoine de).

ALARDIN. Il y avait un Alardin la Griselle, écuyer-échanson du duc de Bourgogne, en 1436. On trouve encore, au nombre des officiers de la maison de Bourgogne, un Alardin Bournel, qui passa au service de Louis XI en 1461. C'est sans doute ce dernier, qui contait au château de Genappe. (Voyez Nouv. 77.)

AMANT DE BRUXELLES (Monseigneur l'). C'est

Jean d'Enghien, chevalier, sieur de Kessergat, vicomte de Grimbergh, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Il était *amann* de Bruxelles, charge municipale qui correspondait à celle de notaire ou plutôt d'archiviste. (Voyez Nouv. 13 et 53.)

Barde (Monseigneur de la). Jean d'Estuer, chevalier, seigneur de la Barde, de Salignac en Limousin, de Nieul en Anjou, etc., fut conseiller et chambellan de Louis XI, sénéchal du Limousin en 1462, ambassadeur ou plutôt agent du roi en Angleterre, sénéchal de Lyon en 1483, gouverneur de Perpignan, etc. Il mourut vers 1488. (Voyez Nouv. 31, dont le titre porte : *Racomptée par Monseigneur de la Barde,* quoique la Table dise seulement : *mise en avant par Monseigneur.*)

Beauvoir (Monseigneur de). Jean de Montespedon, dit *Houaste*, écuyer, conseiller et premier valet de chambre de Louis XI, n'était pas encore seigneur de Beauvoir, lorsqu'il s'expatria pour suivre le Dauphin. (Cette circonstance prouve que la rédaction des *Cent Nouvelles nouvelles*, ou du moins celle des titres de la Table, dans laquelle sont nommés les narrateurs, est postérieure à l'année 1461.) Jean de Montespedon fut chargé de porter une lettre du Dauphin à Charles VII, en janvier 1460. Louis XI récom-

pensa ses services en le nommant bailli de Rouen, au mois de novembre 1461, et l'année suivante la ville de Rouen lui fit un présent de vaisselle d'argent pesant vingt-cinq marcs trois onces, selon la *Chronique scandaleuse.* (Voyez Nouv. 27 et 30.)

CARON. Il était clerc de chapelle dans la maison de Bourgogne. On voit que les gens d'Église ne se scandalisaient pas aisément en matière de contes. (Voyez Nouv. 22.)

CHANGY (Messire Michaut de), seigneur de Chissey, conseiller du grand Conseil, chambellan ordinaire, premier écuyer tranchant, puis premier maître d'hôtel des ducs de Bourgogne Philippe et Charles; ce dernier lui accordait une confiance particulière et le combla de faveurs. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI confirma Michaut ou Michel de Changy dans toutes les charges qu'il avait en Bourgogne, et le nomma, en outre, conseiller chambellan ordinaire du roi. (Voyez Nouv. 40, 64, 79 et 80.)

COMMESURAM (Monseigneur de). Ne faut-il pas lire *M. de Conversan*? C'est ainsi qu'on qualifiait alors Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui est pourtant nommé *monseigneur de Saint-Pol* en tête de la Nouvelle 39. (Voyez Nouv. 23, 62 et 72.)

CRÉQUY (Monseigneur de). Jean, sire de Cré-

quy, de Canaples et de Tressin, chevalier de la Toison d'or depuis l'origine de cet ordre, en 1431, était un de ceux qui, en 1453, firent le *vœu du faisan*, pour une croisade contre les Turcs. En 1461, il se rendit en Espagne, chargé de remettre le collier de l'ordre de la Toison d'or au roi d'Aragon. Il est nommé au nombre des douze seigneurs qui portèrent le corps du duc défunt à la cérémonie des obsèques de Philippe le Bon. Il mourut après l'année 1469. (Voyez Nouv. 14.)

David (Pierre) se trouve porté, aux appointements de douze sols par mois, dans les états des officiers et domestiques de la maison de Bourgogne en 1448. (Voyez Nouv. 49.)

Dygoine (Messire Chrétien de), chevalier, seigneur de Thianges, chambellan de Jean Sans peur, conserva cette charge auprès des ducs Philippe et Charles : il touchait en 1473, une pension de six cents francs d'or. Il vivait encore en 1475. (Voyez Nouv. 68.) Voyez ci-après Thianges.

Fiennes (Monseigneur de). Thibaut de Luxembourg, second fils de Pierre, premier du nom, fut le chef de la branche de Fiennes. Il était gentilhomme pensionnaire du duc de Bourgogne en 1466. Après la mort de sa femme, Philippine de Melun, il se fit moine dans l'ordre de Cîteaux

et devint tour à tour abbé d'Igny, puis abbé d'Orcamp, et enfin évêque du Mans. Il mourut en 1477. (Voyez Nouv. 24 et 43.)

Fouquessoles (Monseigneur de). On sait seulement que ce personnage était bailli de Fouquessoles en 1416 et qu'il avait, en 1419, le commandement d'une compagnie de gendarmes dans l'armée du duc de Bourgogne. (Voyez Nouv. 26.)

Guyenne (Monseigneur le sénéchal de). Voyez Lau.

Lamant de Bruxelles. Voyez Amant.

Lambin (Maître Jean). On croit que c'est Berthelot Lambin, valet de chambre du duc Philippe le Bon et contrôleur de son artillerie en 1446. (Voyez Nouv. 73.)

Lanoy (Monseigneur Jean de) ou Lannoy, créé chevalier de la Toison d'or en 1451, était, dès l'année 1448, attaché à la maison du duc de Bourgogne, qui lui donnait trente-six sols de gages par mois. Louis XI, en montant sur le trône, l'attira sans peine à son service, le nomma gouverneur de Lille et bailli d'Amiens, et le chargea d'une mission secrète auprès du roi d'Angleterre. Mais Charles le Téméraire, indigné de la déloyale conduite de Jean de Lannoy, voulut le faire arrêter et s'empara de ses terres en Brabant. Après la mort du duc, Jean de Lannoy reparut à la cour

de Bourgogne et joua un rôle important dans la politique du temps. Il fut abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'or, chambellan de Maximilien d'Autriche, et mourut en 1462. (Voyez Nouv. 6 et 92. La nouvelle 82 lui est attribuée dans la Table ; mais on lit, en tête de cette Nouvelle : *par Jehan Martin*. Il faut aussi remarquer que le nom de Jean de Lannoy est écrit partout *Launoy* dans l'édition originale des *Cent Nouvelles nouvelles*.)

La Roche (Monseigneur de). Philippe Pot, fils de Jacques Pot, seigneur de la Roche, de Nolay et autres lieux, était chambellan de la maison de Bourgogne, aux gages de trente-six sols par mois, en 1462. Il devint alors un des plus intimes conseillers de Philippe le Bon, qui lui confia plusieurs négociations délicates. Charles le Téméraire lui accorda la même confiance et le nomma successivement capitaine de la ville et du château de Lille, grand maître d'hôtel et grand chambellan de Bourgogne, etc. Après la mort du duc Charles, Louis XI, qui connaissait l'habileté de Philippe Pot, le créa grand sénéchal de Bourgogne et l'attacha tout à fait à sa personne, avec les titres et les gages de conseiller et de chambellan du roi. Philippe Pot mourut, dans un âge avancé, vers 1498, par conséquent il avait pu lire dans les premières éditions des *Cent Nou-*

velles nouvelles les contes publiés sous son nom. On croit qu'il avait été tour à tour gouverneur du comte de Charolais et du roi Charles VIII. Ces renseignements, empruntés à la notice que Leroux de Lincy a consacrée à ce personnage, ne nous ont pas bien convaincu que *Monseigneur de la Roche* ne fût pas plutôt Jean de la Roche, seigneur de Barbezieux, fils aîné de Guy de la Rochefoucauld, le même qui avait commandé les troupes du Dauphin pendant la *Praguerie* de 1440. Dans tous les cas, monseigneur de la Roche était un des plus joyeux conteurs des *Cent Nouvelles nouvelles*. (Voyez Nouv. 3, 12, 15, 18, 36, 37, 41, 44, 45, 47, 48 et 52.)

La Sale (Antoine de), qu'on regarde comme le rédacteur des *Cent Nouvelles nouvelles*, et qui serait alors l'*Acteur*, c'est-à-dire le conteur de la nouvelle 10, était né en Bourgogne vers les dernières années du XIVe siècle. Dans sa jeunesse, il alla en Italie, et s'attacha comme secrétaire à Louis III, duc d'Anjou et comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, après la mort duquel il passa, en 1434, au service du bon roi René, fils du roi défunt, et fut précepteur des enfants de ce prince. Ramené en Flandre par le comte de Saint-Pol, et présenté à Philippe le Bon, il devint un des ornements de la cour de Bourgogne, qui accueillait ses romans et ses histoires avec de

justes applaudissements. « Noble et bien renommé, Antoine de La Sale, dit un de ses contemporains (Rasse de Brinchamel, dans la préface des *Avantures de Floridan et d'Ellinde*), avez tousjours plaisir, et dés le temps de vostre fleurie jeunesse, vous estes delicté à lire, aussi à escripre histoires honnorables ; ouquel exercice, et continuant, vous perseverez de jour en jour sans interruption. »

Ce fut sans doute pour le délassement du Dauphin de France qu'Antoine de La Sale avait composé l'*Histoire du petit Jehan de Saintré et de la dame des Belles Cousines*, puisque les manuscrits de ce joli roman sont datés du château de Genappe et de l'année 1459 : il écrivit aussi, dans le même temps et peut-être dans le même but, les *Quinze Joies du mariage*, vive et plaisante satire, à laquelle il ne mit pourtant pas son nom. « Entre cet ouvrage, la *Dame des belles Cousines* et les *Cent Nouvelles nouvelles*, il y a, dit Leroux de Lincy, un air de famille qui suffirait pour qu'on les attribuât tous trois au même auteur. » Antoine de La Sale aurait donc, suivant toute apparence, rédigé, soit de mémoire, soit à l'aide de notes prises au moment même de la narration, le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*, et c'est lui-même qui offrit au comte de Charolais, comme il le dit dans la dédicace adressée à ce

prince, ce *petit œuvre, mis en terme et sur piez, à vostre commandement et advertissement.* (Voyez Nouv. 50.)

Lau (Monseigneur de). Antoine de Châteauneuf, seigneur et baron du Lau, en Armagnac, fut un des favoris de Louis XI, qui, en montant sur le trône, non-seulement le nomma grand-chambellan et grand bouteiller de France, sénéchal de Guyenne, mais encore lui donna de grandes sommes d'argent pour récompenser ses bons services; cependant ce favori tomba bientôt en disgrâce et se vit emprisonné au château d'Usson, en Auvergne. Il parvint à s'évader en 1468 et se retira auprès du duc de Bourgogne, qui l'accueillit avec distinction. Le seigneur du Lau ne tarda pas à faire sa paix avec le roi, car il était gouverneur de Perpignan en 1473 et il y fut assiégé par le roi d'Aragon. Nommé depuis sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, il mourut avant l'année 1486, puisque sa femme Jeanne de Fleurigny, dame de Pommereul, était veuve le 15 octobre 1485. (Voyez Nouv. 38.)

Lebreton. Il y avait, en 1419, un Roulant Lebreton, roi d'armes d'Artois, qui fut fait prisonnier à Dreux, par Bernard d'Armagnac, et envoyé à Paris, où Charles VI lui accorda 200 livres à titre d'indemnité. On peut supposer que le conteur des *Cent Nouvelles nouvelles* n'était

autre que le roi d'armes d'Artois, au service du duc de Bourgogne. (Voyez Nouv. 98.)

Loan (Philippe de). C'est Philippe de Loan, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, en 1462. On conserve parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale un bel exemplaire de la *Bible historiale* de Guiard des Moulins, qui fut acheté, à Londres, le 23 novembre 1461, par Philippe de Loan probablement pour le compte de Philippe le Bon. (Voyez Nouv. 5, 20, 21, 66, 67, 74 et 76.)

Mahiot d'Auquesne. C'est Mahiot Regnault, *maître de la chambre aux deniers,* c'est-à-dire argentier de Philippe le Bon; ou bien Mahiot Noël, qui recevait sept sols de gages par mois, en 1448, dans la maison de Bourgogne. (Voyez Nouv. 54.)

Martin (Jean), valet de chambre du duc Philippe le Bon et son premier *sommelier du corps*, seigneur de Bretonnières, châtelain de Rouvres, etc., ne resta pas au service de Charles le Téméraire, après la mort du duc Philippe, et se retira dans la ville de Dijon, où il mourut le 28 novembre 1475. (Voyez Nouv. 78 et 82.)

Meriadec (Hervé), Breton, écuyer, attaché à la maison de Bourgogne, où il touchait dix-huit sols de gages par mois en 1448, avait suivi en Écosse le bon chevalier Jacques de Lalaing, et s'était distingué par de *belles expertises d'armes.*

Louis XI le nomma gouverneur de Tournay en 1461, ce qui prouve qu'il l'avait retiré du service du duc Philippe le Bon, pour l'attacher à sa personne, quand il devint roi de France. (Voyez Nouv. 42.)

MONSEIGNEUR. C'est le Dauphin Louis, fils de Charles VII, et depuis le roi Louis XI, comme le dit expressément la dédicace du Recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*. Il faut remarquer que *monseigneur* de la Roche est le seul qui raconta, au château de Genappe, plus de nouvelles que le Dauphin : douze nouvelles sont attribuées à ce seigneur de la Roche ; dix à *monseigneur*, qui n'était autre que le Dauphin Louis. (Voyez les Nouv. 2, 4, 7, 9, 11, 29, 33, 69 et 70.)

MONSEIGNEUR LE DUC. C'est le comte de Charolais, Charles de Bourgogne; lequel Charles, succédant à son père en 1467, prit le titre de duc à cette époque, ce qui nous donne la date exacte de la rédaction et de la dédicace des *Cent Nouvelles nouvelles*. (Voyez Nouv. 16, 17 et 58).

PONCELET. On croit que c'est Jacques *Pourcelet*, qui était, en 1471, conseiller du duc Charles de Bourgogne. (Voyez Nouv. 59, 60 et 61.)

ROTHELIN (marquis de). Philippe, marquis de Hocheberg, comte de Neuchâtel en Suisse, seigneur de Rothelin et de Badenviller, fut maréchal de Bourgogne et grand sénéchal de

Provence ; il devint, en 1461, grand chambellan de France, en s'attachant au service du nouveau roi Louis XI. Il mourut en 1503. Il put donc lire, dans l'édition d'Antoine Vérard, la Nouvelle qu'il avait racontée, au château de Genappe, en présence du Dauphin Louis et du comte de Charolais. Ce fait et plusieurs autres analogues confirment amplement la déclaration du libraire-imprimeur, qui annonce dans la préface du livre, que, pour toutes les nouvelles « où il est dit *par monseigneur,* il est entendu *par monseigneur le Dauphin.* » (Voyez Nouv. 84.)

Saint-Pol (Monseigneur de). Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne, de Conversan, etc., chevalier de la Toison d'or, joua un grand rôle dans les premières années du règne de Louis XI, qui l'avait appelé à son service et créé connétable de France en 1465. Mais Louis de Luxembourg conservait des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne son ancien maître, et trahissait tour à tour le duc et le roi, en les ménageant tous deux et en les opposant toujours l'un à l'autre. Enfin, Louis XI, le fit arrêter, juger et décapiter, en décembre 1475, triste fin pour un conteur, qui contait si bien les bons tours des dames galantes et les mésaventures des maris trompés. (Voyez Nouv. 39.)

Saint-Yon (Monseigneur de). C'est sans doute Garnot de Saint-Yon, qui était écuyer-pannetier de Jean Sans peur et qui fut ensuite échanson de Philippe le Bon, avec 100 francs de gages par an. Il n'était plus jeune au château de Genappe, mais il ne contait que mieux. (Voyez Nouv. 25.)

Thalemas (Monseigneur de). Messire Gui, seigneur de Roye, Plessis, Muret, Thalemas et Guerbigny, chevalier de la Toison d'or, mort sans postérité, en 1463. (Voyez Nouv. 75.)

Thianges (Monseigneur de). C'est le même que *messire Chrétien Dygoine*, ou *d'Ygoinne*, qui raconte la nouvelle 68, puisque la seigneurie de Thianges appartenait à ce personnage. (Voyez Nouv. 46. Dans l'édition originale, le titre de cette Nouvelle nomme *monseigneur de Thieurges ;* mais le nom est rectifié dans la Table où on lit *de Thienges.*)

Vignier (Philippe) était valet de chambre du duc de Bourgogne en 1451. (Voyez Nouv. 19. Le nom du conteur est écrit *Vigneu* dans la Table, et *Vignier* en tête de la Nouvelle.).

Villiers (Monseigneur de). C'est sans doute Antoine de Villiers, premier écuyer de Philippe le Bon. Louis XI, qui l'avait connu et apprécié à Genappe, ne manqua pas de l'attacher à son

conseil intime, en montant sur le trône : il l'employa dans des négociations difficiles et le récompensa de son zèle, après la conclusion de plusieurs traités de paix, auxquels le seigneur de Villiers avait fort contribué. (Voyez Nouv. 32, 35, 55, 56, 57 et 95.)

Waulvrin (Monseigneur de), seigneur de Forestel, d'une illustre famille de Flandre, chambellan des ducs de Bourgogne Jean et Philippe, est auteur d'une grande chronique, encore inédite, qui embrasse toute l'histoire d'Angleterre et de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1471. (Voyez Nouv. 81 et 83. La Table, où son nom est écrit *Vaulvrain* et non *Waurin* comme dans le titre de la Nouvelle 81, lui attribue, en outre, la 83e Nouvelle, en tête de laquelle il n'est pas nommé.)

Wastennes (Monseigneur le prévôt de) était un des conseillers du comte de Charolais, qui, dans sa querelle avec la maison de Croy, l'accusa de trahison et l'éloigna de sa personne. On ne sait pas le nom de ce personnage. (V. Nouv. 65.)





SOURCES, ORIGINES

ET IMITATIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

DES CENT NOUVELLES NOUVELLES

---

*Nous avons conservé, dans cette Table des Nouvelles, les titres qui leur furent donnés plus ou moins longtemps après la rédaction de l'ouvrage par l'*acteur *ou l'auteur, car ils ne se trouvent pas dans les éditions du quinzième siècle ni dans celles du seizième. Ces titres, que l'usage leur a conservés et qui sont la plupart assez ingénieux, ont paru d'abord dans les éditions hollandaises. On a lieu de croire cependant qu'ils avaient été tirés d'un ancien manuscrit, car la forme et l'orthographe de certains mots paraissent anciennes, par exemple :* L'ivroingne au paradis, A la besoigne, *etc.*

NOUVELLE I. LA MÉDAILLE A L'ENVERS. — Le sujet de cette Nouvelle existe dans un ancien fabliau intitulé : les *Deux Changeurs*. Voy. les *Contes et fabliaux* de Legrand d'Aussy, 3e éd., t. IV. Il a été traité aussi dans le *Pecorone*,

giorn. II, nov. 2. Depuis, les nouvelliers italiens ont imité à l'envi la Nouvelle française. Voy. *Notti* de Straparolla, notte II, nov. II; Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 53; Bandello, *Novelle*, etc. Mais il est probable que le conteur des *Cent Nouvelles nouvelles* avait en vue, dans son récit, un fait véritable qui s'était passé à la cour de France, et que Brantôme rapporte, en ces termes, dans ses *Dames galantes* (disc. Ier) :

« Louis, duc d'Orléans, tué à la porte Barbette, à Paris, fut bien, au contraire, grand desbaucheur des dames de la cour, et toujours des plus grandes. Car, ayant avec luy couchée une fort belle et grande dame, ainsy que son mary vint en sa chambre pour luy donner le bonjour, il alla couvrir la teste de sa dame, femme de l'autre, du linceul, et luy descouvrit tout le corps, luy faisant voir tout nud et toucher à son bel aise, avec defense expresse, sur la vie, de n'oster le linge du visage ni le descouvrir aucunement, à quoi il n'osa contrevenir. Luy demandant par plusieurs fois ce qui luy sembloit de ce beau corps tout nud, l'autre en demeura tout esperdu et grandement satisfait...

« Et le bon fut de ce mary, qu'estant la nuict d'emprès couché avec sa femme, il luy dit que monseigneur d'Orléans luy avoit fait voir la plus belle femme nue, qu'il vit jamais; mais, quant au visage, qu'il n'en sçavoit que rapporter,

d'autant qu'il luy avoit interdit. Je vous laisse à penser ce qu'en pouvoit dire sa femme, dans sa pensée! Et, de ceste dame tant grande et de monseigneur d'Orléans, on dit que sortit ce brave et vaillant bastard d'Orléans, duquel est venue cette noble et généreuse race des comtes de Dunois. »

Suivant la chronique scandaleuse de la cour, en effet, c'était Mariette d'Enghien, mère du bâtard d'Orléans, comte de Dunois, que le duc d'Orléans aurait fait voir nue, le visage couvert, à Aubert de Cany, mari de cette *belle et grande dame.*

Nouv. II. Le Cordelier médecin. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 37.

Nouv. III. La Pesche de l'anneau. — Cette Nouvelle, empruntée aux *Facetiæ* de Poggio, (*Talio*), a été imitée par Bonaventure des Périers *Contes et joyeux devis,* nouv. 11; par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 45; par Straparolla, *Notti,* notte VI, nov. 1; par Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote,* édit. de Leduchat, t. II, p. 341, et par La Fontaine, *Contes,* liv. II, conte 2, le *Faiseur d'oreilles et le raccommodeur de moules.*

Nouv. IV. Le Cocu armé. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 15, et par l'auteur anonyme des *Joyeuses Adventures et nou-*

velles récréations contenant plusieurs contes et facéties (Lyon, Rigaud, 1582, in-16), recueil que Barbier cite mal à propos, dans son *Dict. des Anonymes,* comme une réimpression des Contes de Bonaventure des Périers. Voy. devis 9.

Nouv. V. Le Duel d'esguillette. — Imité par l'auteur anonyme des *Joyeuses adventures et nouvelles récréations,* devis 54.

Nouv. VI. L'Ivroingne au paradis. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 47.

Nouv. VII. Le Charreton a l'arrieregarde. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 77, et par l'auteur anonyme des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 10.

Nouv. VIII. Garce pour garce. — Cette Nouvelle, tirée des Facéties du Pogge (*Repensa merces*), a été imitée depuis par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 18; par Nicod. Frischlinus, *Facetiæ;* par La Fontaine, *Contes*, livre III, conte 5, les *Aveux indiscrets.*

Nouv. IX. Le Mary maquereau de sa femme. — La plus ancienne source de cette nouvelle est un fabliau d'Enguerrand d'Oisi, le *Meunier d'Aleu.* Voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III. Le même sujet avait été aussi traité par Boccace, *Decamerone*, giorn. VIII, nov. 4; par Poggio, *Facetiæ*, sous ce titre : *Vir sibi cornua*

promovens; par Sacchetti, *Novelle,* nov. 206. Le conte des *Cent Nouvelles nouvelles* a eu de nombreuses imitations : Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 96; Othonis Meleandri, *Jocoseria,* p. 298; Marguerite de Navarre, *Heptaméron,* nouv. 8; G. Bouchet, *Serées,* 8e; *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 12; Ludov. Guicciardini, *le Hore di recreazione*; Gabr. Chapuys, *Facétieuses Journées,* p. 213; La Fontaine, *Contes,* liv. V, conte 8, les *Quiproquos.*

Nouv. X. Les Pastez d'anguille. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 57; par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 57; par La Fontaine, *Contes,* liv. I, conte 12, *le Pâté d'anguilles.*

Nouv. XI. L'Encens au dyable.—Tiré d'une facétie de Poggio, intitulée *Annulus;* imité par Rabelais, *Pantagruel,* liv. III, chap. 28; et par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 89.

Nouv. XII. Le Veau. — Imité de Poggio; voy. dans les *Facetiæ,* son *Asinus perditus,* qui se retrouve aussi dans les *Cento Novelle antiche.* Il y a de nombreuses imitations de cette nouvelle. Voy. les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 68; le *Cabinet satirique,* t. II, p. 282; les *Contes* du sieur d'Ouville, édit. de 1661, IIe part., p. 72; *Roger Bontemps en belle hu-*

meur, p. 87 ; les *Contes* de La Fontaine, liv. II, conte 12, etc.

Nouv. XIII. Le Clerc chastré. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 5, et par l'auteur anonyme des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 12.

Nouv. XIV. Le Faiseur de pape ou l'Homme de Dieu. — Cette nouvelle, dont l'origine existe dans l'*Histoire des Juifs* de Josèphe (liv. XVIII, ch. 13), et qui a été reproduite dans un roman du moyen âge, intitulé *Historia Alexandri Magni, de prœliis*, est empruntée, par l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles*, aux conteurs italiens : Boccace (*Decam.*, giorn. IV, nov. 2) et Masuccio (*Novellino*, t. I; nov. 2). Elle a été imitée depuis par Malespini (*Ducento Novelle*, nov. 80) et par La Fontaine (*Contes*, liv. II, conte 16, *l'Hermite*). Marmontel s'est servi de la même idée dans son conte moral *le Mari sylphe*.

Nouv. XV. La Nonne sçavante. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, nov. 70.

Nouv. XVI. Le Borgne aveugle. — Cette Nouvelle, qui se trouve dans le *Décaméron* de Boccace (giorn. VII, nov. 6), est peut-être sortie des fables indiennes. Voy. l'*Essai* de L. Deslongchamps sur ces fables, p. 76. Elle a passé ensuite dans la littérature du moyen âge,

car elle reparaît dans les *Gesta Romanorum*, cap. 122; dans les fabliaux des trouvères (*De la mauvaise femme*), voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188; dans la *Discipline de Clergie*, de Pierre Alphonse, etc. Parmi les nombreuses imitations qui en ont été faites depuis les *Cent Nouvelles nouvelles*, il faut citer celles du Bandello (*parte prima*, nov. 23), de Sansovino (*Cento Novelle*), de Sabadino (*Novelle*), de Malespini (nov. 44), de Marguerite de Navarre (*Heptaméron*, 6e nouv. de la Ire journée), de Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, ch. 15), de La Monnoye (en latin, *Œuvres choisies*, t. II, p. 354), de d'Ouville (*Contes*, t. II, p. 215), etc.

Nouv. XVII. Le Conseiller au buleteau. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 97, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 19.

Nouv. XVIII. La Porteuse du ventre et du dos. — Imitée de Boccace et de Poggio (*Decam.*, giorn. VIII, nov. 1 et 2, et *Facetiæ*, *Anser venalis*), qui avaient eux-mêmes pris ce sujet dans deux fabliaux, *la Dame et le Curé*, *le Boucher d'Abbeville*. Voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 288, et t. IV, p. 296. Il y a des imitations de cette nouvelle dans les *Facetiæ* de Bebelianus, lib. IV, p. 88; dans les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 29; dans

les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 20 ; dans les *Contes* de d'Ouville, IIe part., p. 136 ; et dans un grand nombre de contes français des dix-septième et dix-huitième siècles.

Nouv. XIX. L'Enfant de neige.— Tiré d'un ancien fabliau, *l'Enfant qui fondit au soleil;* voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 84. Imité depuis par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 38 ; par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 20 ; par Gabr. Chapuys, *Facétieuses Journées,* p. 303 ; par Sansovino, *Novelle,* giorn. IX, nov. 6; par Grécourt, t. III, p. 67.

Nouv. XX. Le Mari medecin. — Cette nouvelle a été imitée par Malespini, nov. 40, et par l'auteur des *Joyeuses adventures et nouvelles récréations,* devis 21.

Nouv. XXI. L'Abbesse guerie. — Tirée des *Facetiæ* de Poggio (*Priapi vis*), et imitée par Malespini, nov. 79 ; par La Fontaine, liv. IV, conte 2, et par La Monnoye, qui n'a fait que traduire en latin le récit du Pogge.

Nouv. XXII. L'Enfant a deux peres. — Imité par Malespini, nov. 8, part. II, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 58.

Nouv. XXIII. La Procureuse passe la raye. — D'après un ancien fabliau, *le Curé qui posa*

une pierre; voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 221. Imité, en français et en italien, par Malespini, nov. 88; par Bandello, nov. 53; par Granucci (*Novelle*); par L. Guicciardini (*Detti et fatti piacevoli*); par le sieur de d'Ouville (*Contes,* tom. I[er], p. 184); par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 22; par les compilateurs de divers recueils de contes du dix-septième siècle, le *Facétieux Réveil-matin,* le *Courrier facétieux,* les *Divertissements curieux de ce temps,* etc.

Nouv. XXIV. La Bote a demy. — Imité par Malespini, nov. 36, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 25. Selon Leroux de Lincy, le sujet de cette Nouvelle serait emprunté à une ancienne ballade anglaise. Voy. *Percy's Relict of the ancient poetry.*

Nouv. XXV. Forcée de gré. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 56.

Nouv. XXVI. La Damoiselle cavaliere. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* part. II, nov. 19.

Nouv. XXVII. Le Seigneur au bahu. — Imité par Malespini, nov. 20, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 23.

Nouv. XXVIII. Le Galant morfondu. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 37,

et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 24.

Nouv. XXIX. La Vache et le Veau. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 47.

Nouv. XXX. Les Trois Cordeliers. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 52

Nouv. XXXI. La Dame a deux. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 10, part. II. Il y a, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, une aventure toute semblable dont Henri de Guise est le héros (édit. in-18, publ. par de Monmerqué, t. II, p. 26).

Nouv. XXXII. Les Dames dismées. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Decimæ*). Imité depuis par Malespini, *Ducento Novelle,* nov. 23 ; par Frischlinus, *Facetiæ,* p. 17, et par La Fontaine, *Contes*, liv. II, conte 3.

Nouv. XXXIII. Madame tondue. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 17.

Nouv. XXXIV. Seigneur dessus, seigneur dessous. — Cette Nouvelle, dont la source est un ancien fabliau (voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 265), a été souvent imité depuis. Voy. les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 26 ; *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 90 ; *Facetiæ* de Frischlinus, t. I, p. 165 ; *Roger Bontemps en belle humeur ; Contes* de Grécourt, t. III, p. 212, etc.

Nouv. XXXV. L'Eschange. — Imité dans les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 27.

Nouv. XXXVI. A la besoigne. — Cette Nouvelle paraît empruntée à une anecdote de la cour de France, fort atténuée depuis dans le récit de Brantôme.

Nouv. XXXVII. Le Benestrier d'ordures. — Imité par Malespini, nov. 49; par Domenichi, lib. V, nov. 1; par Bonav. des Périers, conte 18; par l'auteur anonyme des *Plaisantes Nouvelles* (Lyon, 1555, in-16, nouv. 35); par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 28; par La Fontaine, liv. II, conte 10.

Nouv. XXXVIII. Une Verge pour l'aultre. — Cette Nouvelle, imitée de Boccace, *Decamerone*, giorn. VII, nov. 8, est peut-être originaire de l'Orient, puisqu'on la trouve dans les contes de Bidpaï. Voy. l'*Essai sur les fables indiennes*, par Deslongchamps, p. 34. Elle aurait été, à l'époque des croisades, transportée dans la littérature française, car elle a fourni le sujet de plusieurs fabliaux. Voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. II, p. 340. Malespini l'a reproduite, d'après les *Cent Nouvelles nouvelles*; voy. ses *Ducento Novelle*, part. II, nov. 40. On la trouve

aussi dans les *Novelle amorose degli Incogniti*, nov. 23.

Nouv. XXXIX. L'un et l'autre payé. — Imité par Malespini, nov. 99.

Nouv. XL. La Bouchiere lutin dans la cheminée. — Imité par Malespini, part. II, nov. 43.

Nouv. XLI. L'Amour en armes. — Imité par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 29, et par Malespini, part. II, nov. 49.

Nouv. XLII. Le Mary curé. — Imité par Malespini, nov. 26, et par L. Giucciardini (les *Heures de récréation et après-dinées*, 1594, in-16, p. 237).

Nouv. XLIII. Les Cornes marchandes. — Imité par Malespini, part. II, nov. 51 ; par L. Guicciardini, *Heures de récréation*, p. 92 ; et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 31.

Nouv. XLIV. Le Curé coursier. — Imité par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 27.

Nouv. XLV. — L'Escossois lavandiere. — Imité par Malespini, nov. 78, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 32.

Nouv. XLVI. Les Poires payées. — Cette Nouvelle est une répétition de la XIIe, *le Veau*,

avec quelques changements. Les imitations que nous avons signalées à propos de la nouvelle XII se rapportent également à celle-ci. Nous ajouterons à ces imitations celle qui se trouve dans le *Joyeux Réveil-matin des esprits mélancoliques* (Rouen, 1626, in-8).

NOUV. XLVII. LES DEUX MULLES NOYÉES. — Leroux de Lincy a retrouvé l'origine historique de cette Nouvelle, dans un vieux dictionnaire manuscrit des *Beautés et choses curieuses du Dauphiné.* Voici le passage qu'il en a extrait :

« Dans la rue de Cleres, à Grenoble, on voyoit autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange, et portant pour armoiries d'or à un lion de gueule (ces armes étoient celles de la famille Carles, éteinte au dix-septième siècle). L'ange qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains contre sa bouche, d'un air mystérieux et comme indiquant qu'il faut savoir se taire. Chaffrey Carles, président unique au parlement de Grenoble, en 1505, l'avoit fait mettre sur cette maison, qui lui appartenoit. Cet homme sut, en effet, dissimuler assez longtemps, avant que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit

au passage d'un torrent. Il avoit commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aventure, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des nouvelles de ce temps; mais, dans ce conte, on n'y nomme pas les personnages. Chaffrey étoit si savant dans la langue latine et dans les humanités, que la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue et les belles-lettres à Renée, sa fille, qui fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Chaffrey Carles fut fait chevalier d'armes et de lois par Louis XII, en 1509. »

Cette aventure est trop originale pour n'avoir pas tenté les imitateurs. Aussi, la reine de Navarre s'en est-elle emparée la première (*Heptaméron*, journ. IV, nouv. 36). Après elle, Bonaventure des Périers l'a reproduite dans ses *Contes et joyeux devis,* nouv. 92; puis, Malespini, nov. 16, part. II; puis, l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 35; puis, L. Guicciardini, *Hore di recreazione,* 1585, in-8

Nouv. XLVIII. La Bouche honneste. — Imité dans les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations,* devis 30, et dans les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 100.

Nouv. XLIX. Le Cul d'escarlate. — Imité par Malespini, nov. 18.

Nouv. L. Change pour change. — Tiré des *Novelle* de Sacchetti, nov. 14, et des *Facetiæ* de Poggio (*Justa excusatio*). Imité depuis par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 67; par Sterne, *Tristram Shandy;* par Mérard de Saint-Just, *Espiégleries et joyeusetez*, 1789, t. I, p. 214, etc.

Nouv. LI. Les vrais Peres. — Imité par Guicciardini, *Heures de récréation et après-dinées*, 1594, in-16, p. 66; par Malespini, nov. 25, part. II; par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 34.

Nouv. LII. Les trois Monimens. — Tiré de Sacchetti, nov. 16. Imité par Straparole, *Nuits facétieuses*, Ire nuit, conte 1, et par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 14.

Nouv. LIII. Le Quiproquo des epousailles. — Imité par Malespini, nov. 10.

Nouv. LIV. L'Heure du berger. — Imité dans les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 33, et dans les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 35.

Nouv. LV. L'Antidote de la peste. — Imité dans les *Ducento Novelle* de Malespini, part. II, nov. 5, et dans les *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 36.

Nouv. LVI. La Femme, le Curé, la Servante, le Loup. — Imité par Malespini, part. II, nov. 1.

Nouv. LVII. Le Frere traitable. — Imité par Malespini, part. II, nov. 63.

Nouv. LVIII. Fier contre fier. — Imité par Malespini, nov. 42.

Nouv. LIX. Le Malade amoureux. — Imité par Malespini, nov. 35.

Nouv. LX. Les nouveaux Freres mineurs. — Tiré d'un ancien fabliau, *Frère Denise, cordelier*; voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 395. Imité depuis par la Reine de Navarre, *Heptaméron*, nouv. 31 ; par Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 499; par Malespini, *Ducento Novelle*, nov. 75.

Nouv. LXI. Le Cocu dupé. — D'après un fabliau intitulé *les Cheveux coupés*; voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. II, p. 340. Imité depuis dans les *Novelle* de Domenichi ; les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 75 ; les *Sermones convivales*, t. II, p. 99 ; les *Jocorum atque seriorum libri duo*, Oth. Meleandro, part. II, p. 41.

Nouv. LXII. L'Anneau perdu. — Imité par Malespini, nov. 2.

Nouv. LXIII. Montbleru ou le Larron. — Imité par Malespini, nov. 91.

Nouv. LXIV. Le Curé rasé. — Cette Nouvelle, dont le sujet est emprunté à un fabliau (voy.

le recueil de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 100), avait déjà été mise en œuvre par Sacchetti; on en trouve des imitations plus ou moins fidèles dans les *Facétieuses Nuits* de Straparole; les *Contes et joyeux devis* de Bonav. des Périers, nouv. 113; l'*Apologie pour Hérodote*, de Henri Estienne, chap. XV; les *Ducento Novelle* de Malespini, nov. 93; l'*Enfant sans souci*, 1680, in-12, p. 274.

Nouv. LXV. L'Indiscretion mortifiée et non punie. — Imité par Malespini, nov. 43, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 37.

Nouv. LXVI. La Femme au bain. — Imité par Malespini, part. II, nov. 75.

Nouv. LXVII. La Dame a trois maris. — Imité par Malespini, part. II, nov. 35.

Nouv. LXVIII. La Garce despouillée. — Imité par Malespini, nov. 8.

Nouv. LXIX. L'Honneste femme a deux marys. — Imité par Malespini, nov. 9. Leroux de Lincy pense que Lesage a pu tirer de cette nouvelle l'histoire de dona Mencia, qu'il a intercalée dans son *Gil Blas*.

Nouv. LXX. La Corne du diable. — Imité par Malespini, part. II, nov. 13.

Nouv. LXXI. Le Cornard debonnaire. — Imité par Malespini, nov. 94; par Bonav. des

g

Périers, conte 6; par L. Guicciardini, *Heures de récréations*, 1594, p. 56; et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 38.

Nouv. LXXII. La Necessité est ingénieuse. — Imité par Malespini, nov. 86, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 39.

Nouv. LXXIII. L'Oiseau en la cage. — Imité par Malespini, nov. 19.

Nouv. LXXIV. Le Curé trop respectueux. — Cette Nouvelle est certainement une anecdote véritable racontée par celui qui avait été témoin du fait dans quelque village du comté de Bologne.

Nouv. LXXV. La Musette. — Imité par Bonav. des Périers, nouv. 41; par Malespini, nov. 77; par Agrippa d'Aubigné, *Aventures du baron de Fœneste*, liv. I, ch. 12.

Nouv. LXXVI. Le Laqs d'amour. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Priapus in laqueo*). Imité depuis par Malespini, nov. 79, part. II, et par Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, t. II, p. 108, édit. sans date, in-12 de 617 pag.

Nouv. LXXVII. La Robbe sans manche. — Imité par Malespini, nov. 39.

Nouv. LXXVIII. Le Mary confesseur. — Le sujet de cette Nouvelle, imitée du *Decame-*

rone de Boccace, giorn. VII, nov. 5, se trouve dans un ancien fabliau, le *Chevalier qui fist sa femme confesse*. Voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 90. Elle a été imitée depuis par Malespini, nov. 92; par Bandello, nov. 9, part. I; et par La Fontaine, liv. I, conte 4, *le Mari confesseur*.

Nouv. LXXIX. L'Asne retrouvé. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Circulator*). Imité depuis par Bonav. des Périers, nouv. 58; par G. Bouchet, *Serées*, X; par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 41; par Malespini, nov. 81, et par de Théis, dans son recueil, intitulé : *le Singe de La Fontaine*, 1773, p. 66.

Nouv. LXXX. La Bonne Mesure. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Aselli Priapus*). Imité par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 43, et par Malespini, part. II, nov. 74. Voy. aussi *Addimenta Phil. Hermotimi ad facetias Bebelianas*, p. 286.

Nouv. LXXXI. Le Maleureux. — Imité par Malespini, nov. 32.

Nouv. LXXXII. La Marque. — Imité par Malespini, part. II, nov. 73.

Nouv. LXXXIII. Le Carme glouton. — Imité par Bonav. des Périers, devis 75, et par Malespini, nov. 83.

Nouv. LXXXIV. La Part au diable. — Imité par Malespini, part. II, nov. 7, et par l'auteur des *Joyeuses Adventures et nouvelles récréations*, devis 40.

Nouv. LXXXV. Le Curé cloué. — Cette Nouvelle, prise d'un ancien fabliau, *le Forgeron de Creil* (voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 160), que Sacchetti avait déjà mis à contribution dans ses *Novelle*, a été imitée depuis par Bonav. des Périers, nouv. 62 ; par Malespini, nov. 93 ; et par l'auteur anonyme de *l'Enfant sans souci*, 1680, in-12, p. 274.

Nouv. LXXXVI. La Terreur panique, ou l'Official juge. — Imité par Malespini, part. II, nov. 81.

Nouv. LXXXVII. Le Curé des deux. — Imité par Malespini, nov. 46.

Nouv. LXXXVIII. Le Cocu sauvé. — Cette Nouvelle est prise de Boccace, *Decamerone*, giorn. VIII, nov. 7 ; ou de Poggio, *Fraus mulieris*, dans les *Facetiæ*. Le même sujet avait été auparavant traité par les troubadours et les trouvères. Voy. le fabliau de la *Bourgeoise d'Orléans*, dans le recueil de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 287, et le récit de Raimond Vidal, dans le *Choix des poésies des troubadours*, publ. par Raynouard, t. III, p. 398. Les imitations sont nombreuses : Malespini, *Ducento Novelle*, nov.

61 ; Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XV; Frischlinus, *Facetiæ; Addimenta Phil. Hermotimi ad Bebelii fabulas*, édit. de 1660, p. 313 ; La Fontaine, *Contes*, liv. I, conte 1, *le Cocu battu et content*, etc.

Nouv. LXXXIX. Les Perdrix changées en poisson. — Imité par Malespini, nov. 62, part. II.

Nouv. XC. La Bonne malade. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Venia ritè negata*); imité depuis par Malespini, part. II, nov. 90, et dans *les Addimenta Phil. Hermotimi ad Bebelii facetias*, p. 285.

Nouv. XCI. La Femme obeissante. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Novum supplicii genus*). Imité ensuite par G. Bouchet, *Serées*, Ve serée ; par Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, t. II, p. 29, édit. de 1781 ; par de Théis, le *Singe de La Fontaine*, t. I, p. 156 ; par Sedaine, *la Femme incorrigible*, conte en vers, etc.

Nouv. XCII. Le Charivari. — Imité par Malespini, nov. 65.

Nouv. XCIII. La Postillone sur le dos. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Quomodo calceis parcitur*). Imité depuis dans le *Cabinet satyrique*, t. I, p. 126 ; le *Facétieux Réveil-matin*, édit. de 1654, p. 184 ; *Roger Bontemps en belle humeur*, p. 30. Cette Nouvelle reproduit à peu près le sujet de la nouvelle 43, *les Cornes marchandes*.

Nouv. XCIV. Le Curé double. — Imité par Malespini, nov. 101.

Nouv. XCV. Le Doigt du moine gueri. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Digiti tumor*). Imité depuis par Malespini, part. II, nov. 88, et par Grécourt, *le Mal d'aventure,* conte.

Nouv. XCVI. Le Testament cynique. — Cette Nouvelle, dont le sujet se trouve dans un fabliau de Rutebeuf (voy. le recueil de Legrand d'Aussy, t. III, p. 107), est tirée des *Facetiæ* de Poggio (*Canis testamentum*). Elle a été depuis imitée dans les *Ducento Novelle* de Malespini, part. II, nov. 59; dans les *Facetiæ* de Frischlinus; dans les *Sermones convivales*, t. I, p. 154; dans l'*Arcadia di Brenta*, 1667, in-12, p. 325; dans les *Facéties et mots subtils*, en françois et en italien, par L. Dominichi, 1597, in-12, p. 17; dans le *Dictionnaire d'anecdotes*, t. II, p. 451.

Nouv. XCVII. Le Hausseur. — Imité par Malespini, nov. 6.

Nouv. XCVIII. Les Amans infortunés. — Imité par Malespini, nov. 58.

Nouv. XCIX. La Metamorphose. — Tiré des *Facetiæ* de Poggio (*Sacerdotii virtus*). Imité par Bonav. des Périers, *Contes et joyeux devis;* par H. Estienne, *Apologie pour Hérodote,* ch. 39; par Malespini, part. II, nov. 27; et par Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir*,

ch. 26. Quoique ce conte soit bien ancien, on le retrouve à l'état de légende dans la vie de plusieurs saints, et, en l'an de grâce 1840, on a béatifié à Rome saint Jean de la Croix, qui, entre autres miracles, changea des perdrix en brochets, pour ne pas faire gras un vendredi.

Nouv. C. Le sage Nicaise ou l'Amant vertueux. — Imité par Malespini, nov. 12.





NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS

DES CENT NOUVELLES NOUVELLES

Les bibliographes ne citent que deux anciens manuscrits des *Cent Nouvelles nouvelles*. Le plus précieux, qui était déjà incomplet dès la fin du XVe siècle, n'existe plus ou du moins n'a pas encore été retrouvé. C'est celui qui faisait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, et que l'inventaire de cette bibliothèque nous fait connaître par la description suivante, sous le n° 1261 : « Ung livre tout neuf escript, en parchemin, à deux coulombes (colonnes), couvert de cuir blanc

de chamoy, historié en plusieurs lieux de riches histoires, contenant Cent Nouvelles, tant de Monseigneur, que Dieu pardonne, que de plusieurs autres de son hostel; quemanchant (commençant) le second feuillet, après la table, en rouges lettres : *celle qui se baignoit,* et le dernier : *lit demanda*[1]. »

Le second manuscrit est celui qui se trouvait dans la bibliothèque du célèbre bibliophile Gaignat, et qui est assez mal décrit dans le Catalogue de cette bibliothèque, vendue, en 1769, par les soins du libraire Guillaume François Debure le jeune : « N° 2214. Le livre des *Cent Nouvelles nouvelles* composées pour l'amusement du roi Louis XI, lorsqu'il n'était encore que duc de Bourgogne (*sic*); manuscrit sur vélin, en lettres gothiques, daté de l'année 1432 (*sic*) et décoré de petites miniatures assez jolies, petit

---

1. *Bibliothèque protypographique, ou Librairie des fils du roi Jean*, publié par Barrois (Paris, Treuttel et Wurtz, 1830, in-4, p. 283). Dans la description du ms. des *Cent Nouvelles nouvelles*, ces mots *Monseigneur que Dieu pardonne* prouvent que l'inventaire de la librairie a été dressé après la mort du duc Charles le Téméraire, c'est-à-dire après 1477 ; mais le manuscrit devait être d'une date antérieure; on a cru pouvoir, en raison de sa beauté, puisqu'il était « historié en plusieurs lieux de riches histoires », le regarder comme l'original, offert, par l'*Acteur*, au duc de Bourgogne.

in-fol., mar. citr. » Ce manuscrit, qui avait été adjugé au prix de 100 livres dans la vente publique de 1769, ne s'est retrouvé que, dans ces derniers temps, à la bibliothèque de l'Université de Glascow, où le docteur Hunter, créateur de cette collection, l'avait enfoui. C'est là que M. Thomas Wright, membre correspondant de l'Institut de France, l'a découvert, et il s'en est servi pour publier une nouvelle édition des *Cent Nouvelles nouvelles* dans la Bibliothèque elzevirienne.

M. Thomas Wright a prouvé, d'une manière à peu près irréfutable, que le manuscrit de Gaignat offre un texte presque analogue à celui du manuscrit qui se trouvait encore vers la fin du XVe siècle dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne; malheureusement, il ne nous a pas donné une description suffisante du manuscrit de Gaignat, lequel a sur le manuscrit primitif l'avantage d'être complet, mais qui paraît avoir été copié par un détestable scribe; aussi, M. Thomas Wright s'est-il bien gardé de reproduire littéralement le texte avec toutes ses fautes de sens et d'orthographe; il n'en a conservé qu'un certain nombre, peut-être comme spécimen. Par exemple, dans la vingt-cinquième nouvelle, le copiste écrit, et M. Thomas Wright imprime, sans aucune correction : *serement*, au lieu de *serment; pertus* au lieu de *pertuis; en my*, au lieu de *emmy; veil*

pour *veuil*, etc. ; dans la vingt-sixième : *scevent* pour *sçavent; abbayt* pour *abbaye; parfecte* pour *parfaite; offerende* pour *offrande*, etc. ; dans la vingt-septième, *eur* pour *heure; mos* pour *mot*, etc. M. Thomas Wright a, du reste, fait assez bon usage de l'édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, publiée par Leroux de Lincy, en 1841, et surtout de celle qui avait paru, la même année, dans le recueil des *Vieux Conteurs français*, et cela, bien entendu, sans se tenir scrupuleusement au texte fautif de son manuscrit, qu'il proclame excellent.

Il n'en a pas moins jugé très-sévèrement le texte des éditions de Vérard : « Nous avons le droit de supposer, dit-il, que non-seulement Vérard a tiré son texte d'un mauvais manuscrit, mais encore qu'il l'a laissé imprimer avec beaucoup de négligence ; qu'on a continuellement changé les phrases qui sentent le dialecte picard plutôt que l'idiôme parisien ; qu'on a remplacé des expressions vieilles ou triviales par d'autres plus modernes ou plus en vogue ; enfin qu'on a fait des omissions assez considérables, quelquefois par accident ou négligence, mais plus souvent pour abréger le texte. »

Il est certain que Vérard a modifié plus ou moins le texte original des *Cent Nouvelles nouvelles*, pour lui ôter ce qu'il avait de trop flamand ou de trop wallon ; mais ces modifications

ont été faites, en général, avec beaucoup de goût, sous l'œil des habiles réviseurs qu'Antoine Vérard employait d'ordinaire pour préparer ses éditions. De là des changements de phrase et de mots, de là un petit nombre de coupures, qui étaient alors nécessaires, sinon indispensables, car on ne saurait perdre de vue que les belles éditions de Vérard ont été faites spécialement pour les dames et les seigneurs de la cour de France.

M. Thomas Wright ne s'est pas arrêté à la date erronée qui figure au bas de la dédicace du manuscrit de Gaignat : *De Dijon, l'an* M. IIII^c XXXII; il n'a pas cherché à la rectifier ni à l'expliquer. Nous eussions voulu la rattacher à un séjour de l'*Acteur*, Antoine de La Sale, dans la ville de Dijon, où le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles* aurait été composé, non pas en 1432, mais en 1472 (M. IIII^c LXXII), pour être offert au duc Charles de Bourgogne. La fausse date n'est donc qu'une faute du copiste, qui en a fait bien d'autres, en transcrivant le manuscrit d'après un original aujourd'hui perdu ou égaré.

Les *Cent Nouvelles nouvelles* ont été réimprimées quinze ou seize fois depuis la première édition avec date, celle de 1486. Voici le détail de ces éditions, jusqu'à celle que nous donnons aujourd'hui.

Les Cent Nouvelles nouvelles. — A la fin : *Cy finissent les Cent Nouvelles nouvelles composees et recittees par nouvelles gens depuis nagueres et imprimees à Paris le xxviij jour de decembre mil cccc lxxx et vi par Anthoine Verard, libraire sur le pont Nostredame.* Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 36 lignes chacune, fig. en bois.

« Première édition, très-rare, dit l'auteur du *Manuel du libraire*, et dans laquelle chaque nouvelle a une gravure en bois. Le texte, comparé à celui du manuscrit de Glascow, paraît avoir été altéré et présente des lacunes. Le volume est disposé par cahier de signatures A-T, de 8 feuill. chacun, à l'exception des cahiers suivants : A, de 9 feuill., F, de 6 feuill., et T, de 10 feuill. Il n'y a pas de frontispice. »

On ne signale que trois exemplaires de cette édition, avec date, que les bibliographes regardent comme la première : l'exemplaire d'Armand Bertin, l'exemplaire de MM. Clinchamp, Solar et Double, lequel a passé dans les mains de M. de Lignerolle, et l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. C'est par erreur que Leroux de Lincy a cité la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris comme possédant un exemplaire de cette édition de 1486 : le précieux exemplaire des *Cent Nouvelles nouvelles* conservé à l'Arsenal est de l'édition sans date d'Antoine Vérard.

Les Cent Nouvelles nouvelles. — A la fin : *Cy finissent les Cent Nouvelles... imprimees à Paris par An-*

thoyne Verard... sur le pont Nostredame; sans date. Pet. in-fol. goth. à 2 col., fig. en bois.

« Cette édition, dit le *Manuel du libraire*, n'est guère moins rare que la précédente, et l'on y voit aussi des gravures en bois. Au commencement du volume se trouvent 10 feuill. séparés, qui renferment un titre imprimé en une ligne seulement et la table des nouvelles; le texte suit et se compose de 168 feuill., sign. B.-Hh. Le dernier feuillet ne contient que la marque de Vérard. »

Ces deux éditions *princeps*, entre lesquelles il est bien difficile de reconnaître la première, ont été souvent décrites par les bibliographes, mais toujours d'une manière fautive et incomplète.

Ainsi, pour ne parler que de l'édition datée de 1486, le *Manuel du libraire* mentionne exactement que les cahiers sign. A.-T ont chacun 8 feuillets, à l'exception du cahier A, qui en a 9, du cahier F, qui n'en a que 6, et du cahier T, qui en a 10; mais il ne cherche pas à expliquer cette différence dans le nombre des feuillets des trois cahiers A, F et T, et il dit seulement que chaque nouvelle est précédée d'une figure en bois. Il y a deux grandes gravures en bois, l'une en tête de la préface ou du prologue, l'autre en tête de la table des nouvelles. Les premières gravures se répètent jusqu'à cinq fois en tête des nouvelles, et plusieurs nouvelles n'ont aucune

gravure : la soixante-sixième, par exemple. La différence du nombre des feuillets dans les cahiers A, F et T, est le résultat des changements qui ont été faits, après l'impression, dans le texte imprimé : ici, on a cru devoir ajouter un feuillet ; là, on en a supprimé deux ; plus loin, on s'est contenté de supprimer deux lignes. C'est dans le cahier T que cette suppression est surtout reconnaissable : le feuillet signé Tv et le suivant sont deux cartons, offrant chacun par colonne de 35 lignes, au lieu de 36. On comprend qu'un pareil ouvrage, attribué à Louis XI et aux officiers de sa maison, ait été soumis à un examen minutieux, lorsqu'il fut imprimé en France pour la première fois. Si ce feuillet Tv et le suivant manquent dans l'exemplaire de MM. Clinchamp, Solar et Double, c'est qu'on aura omis de les remplacer par les cartons qui devaient suppléer à cette lacune.

Au reste, les trois exemplaires connus de l'édition datée de 1486, ayant présenté quelques défectuosités du même genre, ce qui a motivé le rétablissement factice des feuillets manquants, il est permis de supposer que l'édition avait été censurée et cartonnée, sinon mise au pilon et inédite. De là, peut-être, la rareté extraordinaire des exemplaires qui auraient échappé à la destruction.

L'édition sans date de Vérard est à peu près

semblable, pour le texte, à l'édition avec date, si ce n'est que les abréviations y sont nombreuses et que l'y figure dans les mots, de préférence à l'*i* : *mys*, *vuyder*, etc. Les petites gravures des nouvelles sont beaucoup plus grossières et plus imparfaites dans l'édition sans date, quoique traduisant d'ordinaire le dessin avec un singulier caractère de naïveté. Dans l'édition sans date, il n'y a, dans les 10 feuillets préliminaires, qu'une seule gravure en bois, au lieu de deux qui ornent le prologue et la table de l'édition avec date, mais cette unique gravure est d'un grand style et bien supérieure à celle qui, dans l'édition datée, accuse une main maladroite et indécise. Ajoutons que l'édition sans date, qui contient 10 feuillets préliminaires et 168 feuillets signés Bi-HHiiii, est imprimée en caractères beaucoup plus gros et plus nets que l'édition avec date.

Il faut remarquer, une fois pour toutes, à propos de l'édition de 1486, que les lacunes de feuillets et même de cahiers sont fréquentes dans les éditions gothiques, car la censure ecclésiastique de la Sorbonne examinait les nouvelles impressions et supprimait sans façon tel ou tel feuillet, incriminé à divers titres. Le libraire ou l'imprimeur ne prenait pas toujours la peine de faire un carton. Il y avait aussi des feuillets mis à l'index, et chaque lecteur en possession du

livre se faisait lui-même l'exécuteur complaisant des arrêts de la censure[1].

Les Cent Nouvelles nouvelles, contenant en soy cent chapitres et hystoires ou nouveaulx comptes plaisans et recreatiz pour deviser en toutes compaignies.—A la fin : *Imprimees à Paris par Nicolas Desprez le iij jour de frevier* (sic) *l'an mil v. cens et cinq. pour maistre Durand Gerlier.* Pet. in-fol. goth. de 161 feuill. à 2 col., de 43 lignes chacune, avec une fig. en bois à chaque nouvelle.

Cette édition, qui paraît être la troisième, est moins belle, mais aussi rare que les deux précédentes.

— Les mêmes... — A la fin : *Imprimées à Paris par Nicolas Desprez, pour Jehan Petit;* sans date. In-4 goth. à 2 col., avec fig. en bois.

— Les mêmes... — A la fin : *Cy finissent les cent nouveaulx comptes des Cent Nouvelles nouvelles... imprimées par Michel Lenoir, libraire, demeurant en la rue Saint-Jacques... à Paris;* sans date. In-4 goth. de 154 feuillets à 2 col. de 39 lignes, sign. *a*-Cvj (seconde sign.), avec fig. en bois.

Il y a une gravure en bois sur le titre; une autre, au verso, laquelle est répétée au recto du dernier feuillet. Petites figures en bois, très-médiocres, en tête des nouvelles.

---

1. Cette comparaison des deux premières éditions des *Cent Nouvelles nouvelles* est empruntée à une note bibliographique du *Catalogue de livres anciens et modernes de la librairie Auguste Fontaine* (Paris, Aug. Fontaine, 1874, gr. in-8, p. 65 et 66).

— Les mêmes... *Paris, Jehan Trepperel, imprimeur et libraire;* sans date. In-4 goth. de 154 feuill. non chiffrés à 2 col. de 39 lignes, sign. *a*-C (seconde sign.); avec fig. en bois à chaque nouvelle.

Il y a une grande figure au verso du titre. Le dernier feuillet offre une gravure avec la souscription de l'imprimeur-libraire, et au verso la marque du premier Jehan Trepperel.

— Les Cent Nouvelles : contenant cent histoires.... *Imprimé nouvellement à Paris. xxxii. C. On les vend à Paris en la rue Neufe* (sic) *Nostre Dame, à l'enseigne de l'escu de France.* — A la fin : *Cy finissent les cent nouveaulx comptes... Nouvellement imprimé à Paris pour Jehan Trepperel;* sans date. In-4 goth. de 154 feuill. à 2 col. de 39 lignes, sign. *a*-J (second alphabet).

« Cette édition, moins belle que la précédente, dit le *Manuel du libraire*, paraît avoir été faite par le second Jehan Trepperel. Les 154 feuill. dont elle se compose sont répartis en 32 cah., au lieu de 27. La table des nouvelles commence au verso du titre, lequel est entouré de vignettes en bois. Les vignettes de chaque nouvelle diffèrent de celles de l'autre édition de Trepperel. »

— Les Cent Nouvelles, contenant cent histoires : ou nouveaulx comptes plaisans à deviser en toutes compaignies par joyeuseté. — A la fin : *Cy finissent les cent nouveaulx comptes des Cent Nouvelles nouvelles, composées et recytées par nouvelles gens depuis nagueres. Nouvellement imprimées à Paris par la veufve feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, libraire juré en l'Université de Paris;* s. d. Pet. in-4 goth. de 154 feuill. à 2 col., avec fig. en bois.

Le volume commence par 7 feuill. préliminaires, contenant le titre avec une figure en bois, la table des nouvelles et la dédicace adressée, non pas au Dauphin, depuis Louis XI, comme le dit le *Manuel du libraire*, mais bien à Charles, duc de Bourgogne et de Brabant.

— Les mêmes... *Imprimé nouvellement à Lyon par Olivier Arnoullet.* — A la fin : *Cy finissent les cent nouveaulx comptes des Cent Nouvelles, composées et recitées par nouvelles gens depuis naguieres. Nouvellement imprimées à Lyon sur le Rosne, par Olivier Arnoullet, demourant aupres de Nostre Dame de Confort;* sans date (vers 1530). Pet. in-4 goth. de 136 feuill. à longues lignes, avec fig. en bois.

Les 7 premiers feuillets contiennent le titre en rouge et en noir, la table des nouvelles et la dédicace.

— Les mêmes.... — A la fin : *Cy finissent les cent nouveaulx comptes .. Nouvellement imprimées le xii juillet mil. ccccc. xxxij à Lyon sur le Rosne par Olivier Arnoullet.* In-4 goth. de 136 feuill. à longues lignes, sign. a-r, avec fig. en bois.

La date de cette édition, *mil. ccccc. xxxij*, pourrait bien expliquer celle de *mil. cccc. xxxij*, qu'on trouve dans le manuscrit de Glasgow, au bas du prologue-dédicace : si ce manuscrit était contemporain de l'édition, le copiste n'aurait fait que mal reproduire la date du livre imprimé. Toutes les suppositions sont admissibles, en face de cette date incroyable de 1432, sur un manuscrit des *Cent Nouvelles nouvelles*.

On n'a pas remarqué que l'on cessa de réimprimer les *Cent Nouvelles nouvelles*, lorsque la traduction du *Décaméron* de Boccace, par Antoine Le Maçon (la première édition de cette traduction est de 1545), se répandit et se popularisa en France par de nombreuses réimpressions : les Cent Nouvelles de Boccace éclipsèrent alors les *Cent Nouvelles nouvelles*, qu'on regardait, bien à tort, comme une imitation grossière et imparfaite du chef-d'œuvre de l'auteur italien.

— Les Cent Nouvelles nouvelles, ou sont comprins plusieurs devis et actes d'amours non moins subtils que facetieux. *Rouen, Jacques Aubert ;* sans date (vers 1580). In-12.

Cette édition que cite le *Manuel* et que nous n'avons jamais rencontrée, nous paraît être un abrégé, plus ou moins fidèle, plus ou moins étendu, de l'ouvrage original, qui resta ensuite oublié ou du moins négligé pendant cent vingt ans.

Les Cent Nouvelles nouvelles. Suivent les Cent Nouvelles (de Boccace?), contenant les cent histoires nouveaux qui sont moult plaisans à raconter. *Cologne*, *P. Gaillard* (*Amsterdam*, *P. Mortier*), 1701, 2 vol. pet. in-8, avec fig. de Romain de Hooge.

Il y a, de cette édition, deux sortes d'exemplaires, appartenant à deux tirages différents : les uns, dont les vignettes sont tirées dans le texte

et placées en tête des nouvelles; les autres, avec les mêmes vignettes tirées hors texte.

Dans la première édition et dans les suivantes faites au XVIIIe siècle, le texte est singulièrement altéré, et l'on devine que les éditeurs ne comprenaient guère le vieux langage, car, outre les erreurs continuelles de ponctuation, on trouve, presque à chaque ligne, des fautes grossières qui prouvent que ces éditions ont été copiées l'une sur l'autre depuis celle de 1701, qu'on imprima sur une édition gothique que les éditeurs ne savaient pas même lire. Il ne faut donc pas s'étonner, en voyant le texte défiguré de ces éditions de Hollande, que les deux derniers siècles aient regardé comme barbare et incompréhensible la langue si claire et si charmante de nos vieux conteurs.

— Les mèmes. *Amsterdam*, 1732, 2 vol. in-12, avec les fig. de Romain de Hooge.

— Les mèmes. *La Haye, P. Gosse et J. Neaulme* (*Paris*, ou plutôt *Lyon*), 1733, 2 vol. pet. in-12.

Cette jolie édition, dont le texte n'est pas meilleur que celui des éditions d'Amsterdam, quoiqu'on la suppose publiée par l'abbé Lenglet du Fresnoy, fait partie d'une petite collection de contes, laquelle comprend ceux de Boccace, de Straparole, d'Eutrapel, de la reine de Navarre et de La Fontaine.

— Les mêmes. *Cologne* (Suisse), 1786, 4 vol. gr. in-12, avec les fig. de Romain de Hooge. (Réimpression littérale des éditions de Hollande.)

— Les Cent Nouvelles nouvelles, édition revue sur les textes originaux, et précédée d'une introduction par Le Roux de Lincy. *Paris*, *Paulin*, 1841, 2 vol. in-12.

Cette édition, dont il y a une réimpression identique chez *Charpentier*, sous la même date, a paru en concurrence avec celle que nous avons publiée nous-même dans les *Vieux Conteurs français* de la collection du *Panthéon littéraire;* elle se recommande surtout par les travaux historiques de Le Roux de Lincy (son excellente Introduction, ses Notices sur les conteurs des *Cent nouvelles*, etc.), que nous avons mis largement à contribution. Quant au texte, que l'éditeur s'est appliqué à reproduire, d'après les deux éditions de Vérard, dit-il, *avec une scrupuleuse exactitude, ayant soin de suivre, dans l'orthographe du même mot, toutes les variations alors en usage;* nous regrettons que ce texte soit peut-être trop conforme à celui des premières éditions; car l'éditeur ne s'est pas même permis de corriger les innombrables fautes qui le défigurent et qui rendent parfois le sens peu intelligible. Nous reprocherons aussi à Le Roux de Lincy l'accentuation toute moderne et la ponctuation très-imparfaite, qu'il a cru devoir ajouter à l'exacte reproduction des originaux, sans s'apercevoir qu'il donnait

souvent aux mots une physionomie et une consonnance arbitraire; aux phrases, un sens erroné et inadmissible.

— Les Cent Nouvelles nouvelles, dites les Nouvelles du roi Louis XI; édition publiée avec l'orthographe moderne dans le recueil intitulé : *Les Vieux Conteurs français*, revus et corrigés d'après les éditions originales, accompagnés de notes et précédés de notices historiques, critiques et bibliographiques, par Paul L. Jacob, bibliophile (*Paris, Aug. Desrez*, 1841). Gr. in-8 à 2 col.

Cette édition, qui fait partie du *Panthéon littéraire*, remplit les cent quatre-vingts premières pages du volume. « Notre intention, disions-nous dans la préface, a été de faire une édition, sinon populaire, du moins mise à la portée de tous ceux qui sont en état de juger et de goûter les fruits, un peu crus, il est vrai, mais savoureux et succulents d'une littérature, que nous devons conserver, sans nous préoccuper, dans notre travail, des routines trop respectées d'un petit nombre d'adeptes qui bornent à des servitudes d'orthographe la *fidèle* reproduction des anciens textes; nous avons appliqué l'orthographe moderne à ces contes du XVe siècle. »

Nous ajoutions, cependant, cette réponse indirecte aux critiques de Le Roux de Lincy sur le rajeunissement de l'orthographe dans la réimpression des vieux écrivains. « M. Le Roux de Lincy, disions-nous, reproduit, avec une fidélité dont nous ne pouvons lui savoir gré, jusqu'aux fautes

de l'édition originale qu'il réimprime (tome Ier de son édit., p. 2, *ja soit ce* pour *jaçoit ce*; p. 42, *à chef de pechié,* pour *à chef de pièce*; p. 46, *tenant le hoc en l'eau,* pour *tenant le bec en l'eau*; p. 50, *riches baguez,* pour *riches bagues*; p. 60, *à tous*, pour *atout* (avec); p. 63, *se me sembleroit,* pour *ce me sembleroit*, et *duel* pour *dueil*; p. 65, *c'est bouté*, pour *s'est bouté*; p. 85, *d'envers,* pour *d'Anvers*; p. 172, *qu'il ne loist*, pour *qu'il n'est loi*; p. 245, *retour*, pour *amour*; p. 304, *mengue*, pour *mange*, etc.); mais, en revanche, il ne s'est pas fait le moindre scrupule de ponctuer à sa guise, et trop souvent au hasard, ce style prolixe, rempli de phrases incidentes et de parenthèses, qui sont inintelligibles, lorsque la ponctuation ne vient pas en aide au lecteur. Il s'est encore donné plus de licence dans l'accentuation des mots, pour laquelle il s'en réfère à des théories grammaticales et euphoniques, qui demanderaient au moins quelques discussions et quelques preuves à l'appui. »

— LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, publiées d'après le seul manuscrit connu, avec introduction et notes par M. Thomas Wright, membre correspondant de l'Institut de France. *Paris*, *P. Jannet*, 1858, 2 vol. in-18. (Bibliothèque elzevirienne.)

« Dans l'édition que nous offrons à nos lecteurs, dit M. Thomas Wright, nous avons reproduit littéralement le texte du manuscrit de

Glasgow, sauf quelques rares exceptions. Le manuscrit est, en général, très-correct, mais de temps en temps l'écrivain a fait des omissions de quelques mots et même de deux ou trois lignes, en passant, par négligence, d'un mot dans une ligne, au même mot répété dans la ligne suivante ou deux ou trois lignes plus bas. J'ai été obligé de suppléer à ces lacunes, d'après le texte de Vérard, qui a été reproduit avec soin, dans l'excellente édition de M. Le Roux de Lincy. »

L'erreur la plus grave de M. Thomas Wright est d'avoir voulu voir, dans ce recueil de cent nouvelles, racontées, à table ou au coin du feu, dans le château de Genappe, par le Dauphin Louis et les personnes de sa suite, ainsi que par le comte de Charolais et ses grands officiers, un ouvrage composé probablement par Antoine de La Sale, « en imitation des conteurs italiens, dont il avait eu connaissance dans son séjour à Rome. » M. Thomas Wright paraît ignorer que la vieille traduction du *Décaméron* de Boccace, par Laurens du Premier-Faict, était alors dans les mains de la noblesse lettrée, à la cour de France comme à la cour de Bourgogne. En outre, M. Thomas Wright s'est donné un démenti à lui-même, en cherchant à établir que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et non son fils Charles, était un des conteurs de ces Cent Nouvelles nouvelles.

Nous ne sommes, d'ailleurs, nullement édifiés

sur la valeur littéraire du manuscrit de Gaignat, d'autant plus que, si le texte présente une multitude de variantes dans le style, dans l'agencement des phrases et même dans les mots, on a lieu d'être très-surpris d'y retrouver la plupart des fautes grossières d'impression, que nous avions signalées dans les éditions de Vérard, et que Le Roux de Lincy a religieusement reproduites. Si donc nous nous rappelons l'incroyable date de 1432 (mil. IIII^{c} XXXII), qui figure au bas de la dédicace, dans le manuscrit de Glasgow, nous faisons un rapprochement involontaire entre cette date et celle de l'édition lyonnaise d'Olivier Arnoullet, mil. *ccccc.xxxij :* d'où semble résulter que le manuscrit ne serait plus qu'une copie du seizième siècle, arrangée et rajeunie d'après un texte imprimé. L'orthographe et le style du manuscrit, en effet, pourraient bien être d'une époque postérieure aux éditions de Vérard.

— LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, DITES LES CENT NOUVELLES DU ROI LOUIS XI, nouvelle édition, revue sur l'édition originale (sans date), avec des notes et une introduction par P.-L. Jacob, bibliophile. *Paris*, *Adolphe Delahays*, 1858, gr. in-18. Bibliothèque gauloise.

Il y a des exemplaires sur papier vélin et sur papier de Hollande. On a fait plusieurs tirages avec les clichés.

Cette édition est précédée de l'avertissement suivant, qui explique et motive le nouveau travail

que l'éditeur avait cru devoir faire, en attendant la mise en lumière de ce fameux manuscrit de Glasgow, sur lequel on fondait de grandes espérances, que la publication de la Bibliothèque elzevirienne n'a pas trop réalisées :

« Les *Cent Nouvelles nouvelles*, depuis la pitoyable édition de 1733, n'avaient été réimprimées qu'une seule fois (en 1786), et avec une monstrueuse augmentation de fautes grossières, lorsque nous réimprimâmes, en 1841, ce chef-d'œuvre de notre ancienne littérature gauloise, dans le recueil des *Vieux Conteurs français*, qui fait partie de la collection du *Panthéon littéraire*. « On vante sans cesse les Conteurs italiens, disions-nous en tête de ce recueil ; on ne parle pas des nôtres, du moins en France, où c'est un parti pris depuis longtemps de déprécier autant que possible la littérature nationale, au profit des littératures étrangères. Nous n'avons jamais partagé, Dieu merci, cette injuste indifférence à l'égard des précieux monuments de la langue des XVe et XVIe siècles ; nous accordons même une sorte d'admiration à ces récits pleins de grâce, de finesse et de naïveté, dans lesquels brille de tout son éclat le véritable esprit français.

« La réimpression des *Cent Nouvelles nouvelles* était, on peut le dire, une tentative assez hasar-

dée : le public, qui est toujours ce qu'on le fait, ne paraissait pas trop préparé à goûter la saveur un peu crue de cet admirable livre, qu'on avait relégué depuis longtemps parmi les vieilleries et les curiosités littéraires. Il fallait donc créer, en quelque sorte, un nouveau public, qui voulût bien se familiariser avec la lecture, quelque peu pénible, de notre *Décaméron* français. Le conte de Louis XI ou de la cour de Bourgogne, ce conte franc, naïf, libre et jovial, comme une réminiscence des fabliaux d'autrefois, avait passé de mode et n'était plus apprécié d'un petit nombre de lecteurs, qu'à titre de monument archéologique du génie de la langue du XVe siècle. Cette langue, il est vrai, qui n'est obscure qu'en raison de l'orthographe du temps, semblait une espèce de hiéroglyphe à déchiffrer. Voilà le principal motif qui nous fit alors adopter complétement l'orthographe moderne, dans une édition destinée surtout à restituer aux *Cent Nouvelles nouvelles* la popularité qu'elles avaient perdue.

« Ce fut, il faut le reconnaître, l'orthographe moderne qui permit de lire facilement et même agréablement un ouvrage, que sa vieille orthographe eût rendu presque inintelligible à la plupart des personnes, que nous gagnâmes ainsi à la cause de notre ancienne littérature. On s'étonna de pouvoir comprendre sans effort un écrivain du temps de Charles VII, et on apprit à se plaire

avec ces joyeux Conteurs, qu'on ne connaissait plus que de nom. Au moment même où nous obtenions ce résultat inespéré, le savant M. Le Roux de Lincy publiait, de son côté, une autre édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, édition offerte surtout aux érudits, et dans laquelle il s'appliquait à reproduire le texte original d'après les premières éditions de ce célèbre recueil de contes. La tentative de M. Le Roux de Lincy réussit aussi bien que la nôtre, et son édition eut les honneurs d'une réimpression dans l'espace de peu d'années. Grâce à cette double expérience de librairie, le livre des *Cent Nouvelles nouvelles* peut s'attendre à être souvent réimprimé avec son vieux langage et sa vieille orthographe; car il a pris sa place à la tête de ces ouvrages classiques, qu'on nomme en Italie *testi di lingua*.

« L'édition que nous publions aujourd'hui est toute différente de celle que nous avons donnée, il y a seize ans, dans le volume des *Vieux Conteurs français :* suivant notre système, nous avons essayé de faire mieux que nous n'avions fait alors. Depuis seize ans, d'ailleurs, l'érudition est en progrès; elle est devenue beaucoup plus répandue, et il y a, pour les faiseurs d'éditions nouvelles, un public plus nombreux, mais plus difficile aussi à contenter. Nous nous sommes donc attaché à présenter un texte aussi parfait que possible, en le revoyant sur l'édition originale de Vérard

(sans date), et nous l'avons élucidé par des notes philologiques et historiques, qui étaient indispensables pour l'intelligence de la langue et du récit. Quant à imposer un caractère constamment uniforme et régulier à l'orthographe des ouvrages du XVe siècle, ce serait une entreprise peut-être regrettable, car cette variété orthographique indique souvent des nuances grammaticales qu'il importe de respecter. Nous avons seulement éclairci le sens du discours, par l'emploi de certains signes d'accentuation et de ponctuation modernes, qui ne changent pas la forme du langage et qui ne lui ôtent rien, pour ainsi dire, de son goût de terroir gaulois.

« Le texte des *Cent Nouvelles nouvelles* est, ce nous semble, dans notre édition, plus correct et plus compréhensible que dans les éditions précédentes; car, tout en reproduisant scrupuleusement ce texte d'après la plus ancienne édition connue, qui devait nous tenir lieu du manuscrit original, nous n'avons pas hésité à rectifier une foule de phrases, évidemment fautives, par le seul fait de l'impression, et à corriger des mots plus ou moins altérés dans cette édition de Vérard, qui a été la base de toutes les autres. Nous ne croyons pas que l'exactitude d'un éditeur doive aller jusqu'à respecter les fautes et les négligences de ses devanciers. »

Lorsqu'il s'est agi de faire une nouvelle édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, on a d'abord confié, aux soins de l'habile imprimeur qui voulait l'entreprendre, le texte que nous avions établi, avec tant de peines, dans deux éditions successives : l'imprimeur a comparé les deux éditions de Vérard et s'est décidé à suivre de préférence celle de 1486, du moins dans certains cas : ce qui lui a procuré quelques variantes utiles. Quant aux notes et aux notices qui accompagnaient notre édition définitive de la Bibliothèque gauloise, nous leur avons donné, en les corrigeant, une forme entièrement nouvelle, qui en rend l'usage plus commode et qui répond mieux aux convenances de la charmante édition de M. Jouaust.

P. L. Jacob, *bibliophile.*





A MON TRESREDOUBTÉ SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

LE DUC DE BOURGOIGNE

ET DE BRABANT

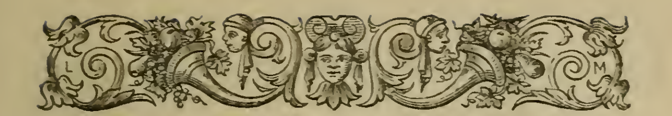
COMME *ainsi soit que, entre les bons et proffitables passetemps, le tresgracieux exercice de lecture et d'estude soit de grande et sumptueuse recommandacion, duquel, sans flatterie, mon tresredoubté Seigneur, vous estes haultement et largement doué, Je, vostre tresobeissant serviteur, desirant com-*

plaire, comme je doy, à toutes voz haultes et tresnobles intencions, en façon à moy possible, ose ce present petit œuvre, à vostre commandement et advertissement mis en terme et sur piez, vous presenter et offrir, suppliant treshumblement que agreablement soit receu, qui en soy contient et traicte Cent hystoires assez semblables en matiere, sans attaindre le subtil et tresorné langaige du livre de Cent nouvelles. *Et se peut intituler le livre de* Cent nouvelles nouvelles. *Et, pour ce que les cas descriptz et racomptez oudit livre de* Cent nouvelles *advindrent la pluspart és marches et mettes des Ytalies, ja long temps ha, neantmoins toutesfois portans et retenans toujours nom de nouvelles, se peut tresbien, et par raison fondée convenablement en assez apparente verité, ce present livre intituler de* Cent nouvelles nouvelles, *ja soit ce qu'elles soyent advenues és parties de France, d'Alemaigne, d'Angleterre, de Haynault, de Flandres, de Braibant, etc.; aussy, pource*

que l'estoffe, taille et façon d'icelles est d'assez fresche memoire et de myne beaucoup nouvelle.

Et notez que, par toutes les nouvelles où il est dit par Monseigneur, *il est entendu* par Monseigneur le Daulphin, *lequel depuis ha succedé à la couronne, et est le roy Loys unziesme, car il estoit lors és pays du duc de Bourgoigne.*

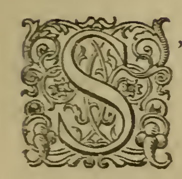




TABLE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES



S'ensuit *la table de ce present livre des Cent nouvelles nouvelles, lequel en soy contient Cent chapitres ou hystoires ou pour mieulx dire nouveaux comptes à plaisance.*

La Premiere nouvelle traicte d'ung qui trouva façon de jouyr de la femme de son voisin, lequel il avoit envoyé dehors pour plus aiséement en jouyr; et luy, retourné de son voyaige, le trouva qui se baignoit avec sa femme. Et non saichant que ce fust elle, la voulut veoir; et permis luy fut de seulement en veoir le derriere : et alors jugea que ce luy sembla sa femme, mais croire ne l'osa. Et sur ce, se partit et vint trouver sa femme à son hostel, qu'on avoit boutée hors par une poterne de derriere, et luy compta l'imaginacion qu'il avoit eue sur elle, dont il se repentoit.

La Seconde nouvelle traicte d'une jeune fille qui avoit le mal de broches, laquelle creva, à ung cordelier qui la vouloit mediciner, ung seul bon oeil qu'il avoit; et aussi du procés qui s'ensuyvit puis aprés.

La Troisiesme nouvelle, de la tromperie que fist ung chevalier à la femme de son musnier, à laquelle bailloit à entendre que son c.. luy cherroit s'il n'estoit recoigné; et ainsi par plusieurs fois le luy recoigna. Et le musnier, de ce adverty, pescha puis aprés dedans le corps de la femme dudit chevalier ung dyamant qu'elle avoit perdu en soy baignant; et pescha si bien et si avant qu'il le trouva, comme bien sceut depuis ledit chevalier, lequel appela le musnier *pescheur de dyamans*, et le musnier luy respondit en l'appellant *recoigneur de c...*

La Quátriesme nouvelle, d'ung archier Escossois qui fut amoureux d'une belle et gente damoiselle, femme d'un eschoppier, laquelle, par le commandement de son mary, assigna jour audit Escossois, et, de fait, garny de sa grande espée, y comparut et besoigna tant qu'il voulut, present ledit eschoppier, qui de paour s'estoit caiché en la ruelle de son lit, et tout povoit veoir et ouyr plainement; et la complainte que fist aprés la femme à son mary.

La Cinquiesme nouvelle racompte de deux jugemens de Monseigneur Thalebot, c'est assavoir d'ung François qui fut prins par ung Anglois soubz son sauf-conduit, disant que esguillettes estoient habillemens de guerre; et ainsi le fist armer de ses esguillettes sans aultre chose, encontre le François, lequel d'une espée le frappoit, present Thalebot; et l'aultre, qui l'Eglise avoit robée, auquel il fist jurer de jamais plus en l'Eglise entrer.

La Sixiesme nouvelle, d'ung yvroingne qui, par force, au prieur des Augustins de La Haye en Hollande se voulut confesser; et aprés sa confession, disant qu'il es-

La Septante et quatriesme nouvelle, par Phelippe de Laon, d'ung prestre boulenois qui eleva par deux fois le corps de nostre Seigneur en chantant une messe, pource qu'il cuidoit que Monseigneur le seneschal de Boulongne fut venu tard à la messe; et aussy comment il refusa de prendre la paix devant Monseigneur le seneschal, comme vous pourrez ouyr cy aprés.

La Septante et cinquiesme nouvelle, racomptée par Monseigneur de Thalemas, d'ung gentil galant demy fol et non gueres saige, qui en grant aventure se mist de mourir et estre pendu au gibet, pour nuyre et faire desplaisir au bailly, à la justice et aultres plusieurs de la ville de Troyes en Champaigne, desquelz il estoit hay mortellement, comme plus à plain pourrez ouyr cy aprés.

La Septante et sixiesme nouvelle, racomptée par Phelippe de Laon, d'ung prestre chapellain à ung chevalier de Bourgoigne, lequel fut amoureux de la gouge dudit chevalier; et de l'adventure qui luy advint à cause de ses dictes amours, comme cy dessoubz vous orrez.

La Septante et septiesme nouvelle, racomptée par Alardin, d'ung gentil homme des marches de Flandres, lequel faisoit sa residence en France; mais, durant le temps que en France residoit, sa mere fut malade és dites marches de Flandres, lequel la venoit tressouvent visiter, cuidant qu'elle mourust, et des parolles qu'il disoit et de la maniere qu'il tenoit, comme vous orrez cy dessoubz.

La Septante et huitiesme nouvelle, par Jean Martin, d'ung gentil homme marié, lequel s'avoulenta de faire plusieurs et loingtains voyaiges, durant lesquelz sa bonne et loyale preude femme de trois gentilz compaignons s'accointa, que cy aprés pourrez ouyr; et comment elle confessa son cas à son mary, quant desditz voyaiges fut retourné, cuidant le confesser à son curé; et de la maniere comment elle se saulva, comme cy aprés orrez.



PREMIERE DIZAINE

DES

CENT NOUVELLES

1re NOUVELLE



[illegible]

I

E[illegible] la ville de Valenciennes eut ja-
[illegible] ung notable bourgois, en
[illegible] receveur de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] jusques en la fin de ses jours. [illegible]
[illegible] que [illegible] Mort [illegible] de la [illegible]
qui [illegible], le [illegible] bourgois
[illegible] pas si mal logié



LA PREMIERE NOUVELLE

En la ville de Valenciennes eut nagueres ung notable bourgois, en son temps receveur de Henault, lequel entre les autres fut renommé de large et discrete prudence. Et, entre ses louables vertuz, celle de la liberalité ne fut pas la moindre, car par icelle vint en la grace des princes, seigneurs et autres gens de tous estaz. En ceste eureuse felicité, Fortune le maintint et soustint jusques en la fin de ses jours. Devant et aprés ce que Mort l'eust destachié de la chaine qui à mariaige l'accouploit, le bon bourgois cause de ceste hystoire n'estoit pas si mal logié

en ladicte ville que ung bien grant maistre ne s'en tint pour content et honnouré d'avoir ung tel logis.

Et entre les desirez et louez edifices, sa maison descouvroit sur plusieurs rues ; et là avoit une petite poterne vis à vis prés de là, en laquelle demouroit ung moult bon compaignon, qui tresbelle femme et gente avoit et encores en meilleur point. Et, comme il est de coustume, les yeulx d'elle, archiers du cœur, descoicherent tant de fleches en la personne dudit bourgois que, sans prochain remede, son cas n'estoit pas moindre que mortel. Pour laquelle chose seurement obvier, trouva par plusieurs et subtiles façons que le compaignon, mary de ladicte gouge, fut son amy tresprivé et familier, et tant que peu de disners, de souppers, de bancquetz, de bains, d'estuves, et autres passetemps, en son hostel et ailleurs, ne se feissent jamais sans sa compaignie. Et, à ceste occasion, se tenoit ledit compaignon bien fier et encores autant eureux.

Quant nostre bourgois, plus subtil que ung regnart, eust gaignié la grace du compaignon, bien peu se soussia de parvenir à l'amour de sa femme ; et, en peu de jours, tant et si tresbien

laboura que la vaillant femme fut contente d'ouyr et entendre son cas, pour y baillier remede convenable. Ne restoit plus que temps et lieu; et fut à ce menée qu'elle luy promist, tantost que son mary iroit quelque part dehors pour sejourner une nuyt, elle incontinent l'en avertiroit. A chief de pechié, ce desiré jour fut assigné, et dit le compaignon à sa femme qu'il s'en aloit à ung chasteau loingtain de Valenciennes environ troys lieues. Et la charga bien de soy tenir à l'hostel et garder la maison, pource que ses affaires ne povoient souffrir que celle nuyt il retournast.

S'elle en fut bien joyeuse, sans en faire semblant ne maniere en parolles ne aultrement, il ne le fault ja demander, car il n'avoit pas encore cheminé une lieue d'assez, quant le bourgois sceust ceste adventure de pieça desirée. Il fist tantost tirer les bains, chauffer les estuves, faire pastez, tartes, ypocras, et le surplus des biens de Dieu, si largement que l'appareil sembloit ung droit desroy.

Quand vint sur le soir, la poterne fut desserrée, et celle qui pour la nuyt y devoit le guet saillit dedans; et Dieu sçait qu'elle fut doulcement receue. Je m'en passe en brief, et

espoire plus, qu'ilz firent plusieurs devises d'aucunes choses qu'ilz n'avoient pas en ceste eureuse journée à leur premiere voulenté. Aprés ce que en la chambre furent descenduz, tantost se bouterent au bain, devant lequel beau souper fut en haste couvert et servy. Et Dieu sçait qu'on y beut d'autant largement et souvent. De vins et viandes parler n'en seroit que redicte; et pour faire le compte brief, faulte n'y avoit que du trop. En ce tresgracieux estat se passa la pluspart de ceste doulce et courte nuyt : baisiers donnez, baisiers renduz, tant et si longuement que chascun ne desiroit que le lit.

Tandiz que ceste grant chiere se faisoit, vecy bon mary, ja retourné de son voyaige, non querant ceste sa bonne adventure, qui heurte bien fort à l'uys de sa chambre. Et, pour la compaignie qui y estoit, l'entrée de prinsault luy fut refusée jusques à ce qu'il nommast son parrain. Adonc se nomma haut et clair; et tresbien l'entendirent et recongneurent sa bonne femme et le bourgois. La gouge fut tant fort effrayée, à la voix de son mary, que à peu que son loyal cueur ne failloit; et ne sçavoit ja plus sa contenance se le bon bourgois et ses gens

ne l'eussent reconfortée. Mais le bon bourgois, tant asseuré, et de son fait tresadvisé, la fist bien en haste couchier ; et au plus prés d'elle se bouta, et luy charga qu'elle se joingnist prés de luy et caichast le visaige, qu'on n'en peult rien appercevoir. Et cela fait au plus brief que on peult, sans soy trop haster, il commanda ouvrir la porte.

Et le bon compaignon sault dedans la chambre, pensant en soy que aucun mistere y avoit, quant devant l'uys l'avoient retenu si longuement. Et quant il vit la table tant chargée de vins et de grans viandes, ensemble le beau bain tresbien paré, et le bourgois ou tresbeau lit encourtiné avec sa seconde personne, Dieu sçait s'il parla hault et blasonna les armes de son bon voisin : lors l'appela *ribault, loudier*, aprés *putier*, aprés *yvrongne*, et tant bien le baptiza que tous ceulx de la chambre, et luy avecques, s'en rioient bien fort. Mais sa femme, à ceste heure, n'avoit pas ce loisir, tant estoient ses levres empeschées de soy joindre prés de son amy nouvel : « Ha! ha! dist il, maistre houllier, vous m'avez bien celée cette bonne chiere ; mais, par ma foy, si je n'ay esté à la grant feste, si faut il bien que l'on me

monstre l'espousée. » Et, à ce coup, tenant la chandelle en sa main, se tira prés du lit : et ja se vouloit avancier de haulcier la couverture soubz laquelle faisoit grant penitance et silence sa tresparfaite et bonne femme, quant le bourgois et ses gens l'en garderent : dont le compaignon ne s'en contentoit pas trop ; et à force, maulgré chascun, tousjours avoit la main au lit. Mais il ne fut pas maistre pour lors, ne creu de faire son vouloir, et pour cause.

Sur quoy ung appointement tresgracieux et bien nouveau fut fait, de quoy assez se contenta, qui fut tel : le bon bourgois fut content que on luy monstrast à descouvert le derriere de sa femme, les rains et les cuisses, qui blanches et grosses estoient; et le surplus bel et honneste, sans riens descouvrir ne veoir le visaige. Le bon compaignon, tousjours la chandelle en sa main, fut assez longuement sans dire mot. Et quant il parla, ce fut en louant beaucoup la tresgrande beaulté de ceste femme ; et afferma, par ung bien grant serment, que jamais n'avoit veu chose si bien ressembler au cul de sa femme ; et s'il ne feust bien seur qu'elle feust en son hostel à ceste heure, il diroit que ce seroit elle ! Mais elle fut

tantost recouverte, et adonc se tira arriere, assez pensif. Et Dieu sçait se on luy disoit bien, puis l'ung, puis l'autre, que c'estoient de luy mal congneu, et à sa femme peu d'honneur porter; et que c'estoit bien aultre chose, que cy aprés assez il pourroit veoir.

Pour reffaire les yeulx abusez de ce povre martir, le bourgois commanda qu'on le feist seoir à la table, où il reprint nouvelle ymaginacion par boire et mengier largement du soupper de ceulx qui entretemps au lit se devisoient à son grant prejudice. Puis, l'heure vint de partir, et donna la bonne nuyt au bourgois et à sa compaignie; et pria moult doulcement qu'on le boutast hors de leans par la poterne, pour plus tost trouver sa maison. Mais le bourgois luy respondit qu'il ne sçauroit à ceste heure trouver la clef; pensoit aussy que la serreure feust tant enrouillie qu'on ne la pourroit ouvrir, pource que nulle fois ou peu souvent s'ouvroit. Il fut, au fort, contraint de saillir par la porte de devant et d'aller le grant tour à sa maison.

Tandis que les gens au bourgois le conduisoient vers la porte, tenant le hoc en l'eaue par devises, et la bonne femme fut incontinent mise

sur piez, et en peu de heure habillée et lacée sa cotte simple, son corset en son bras, et venue à la poterne ; puis ne fist que ung sault en sa maison, où elle attendoit son mary qui le long tour venoit, tresadvisée de son fait et des manieres qu'elle avoit à tenir.

Vecy nostre homme, voyant encore la lumiere et la clarté en sa maison, heurte assez rudement. Et sa bonne femme qui mesnaigeoit par leans, en sa main tenant ung ramon, demande ce qu'elle bien sçait : « Qui est ce là ? » Et il respondit : « C'est vostre mary. — Mon mary ? dist elle ; mon mary, n'est-ce pas ? Il n'est pas en la ville. » Et il heurte de rechief et dit : « Ouvrez, ouvrez, je suis vostre mary. — Je congnois bien mon mary, dist elle ; ce n'est pas sa coutume de soy enclorre si tart, quand il seroit en la ville ; allez ailleurs, vous n'estes pas bien arrivé : ce n'est point ceans qu'on doit heurter à ceste heure. » Et il heurte pour la tierce fois et l'appella par son nom, une fois, deux fois. Adonc fist elle aucunement semblant de le congnoistre, en demandant dont il venoit à ceste heure. Et pour response ne bailloit aultre chose que : « Ouvrez ! ouvrez ! — Ouvrez ! dit elle ;

encores n'y estes vous pas, meschant houillier? Par la force saincte Marie, j'aymeroie mieulx vous veoir noyer que ceans vous bouter! Allez coucher en mal repos, dont vous venez! » Et lors le bon mary de soy courroucer; et fiert tant qu'il peut de son pié contre la porte, et semble qu'il doyve tout abatre; et menassa sa bonne femme de la tant batre que c'est raige, dont elle n'a gueres grant paour; mais, au fort, pour apaisier la noyse et à son aise mieulx dire sa pensée, elle ouvrit l'uys.

Et à l'entrée qu'il fist, Dieu sçait qu'il fut servy d'une chiere bien rechignée et d'ung agu et enflambé visaige. Et quant la langue d'elle eut povoir sur le cueur chargié tresfort d'yre et de courroux, par semblant, les parolles qu'elle descocha ne furent pas moins tranchantes que rasoirs de Guingant bien affillez. Et entre aultres choses, fort luy reprouchoit qu'il avoit par malice conclut ceste faincte allée pour l'esprouver; et que c'estoit fait d'ung lasche et recreu couraige, indigne d'estre alié à si preude femme comme elle. Le bon compaignon, ja soit ce que feust fort courroucié et mal meu par avant, toutesfois pource qu'il veoit son tort à l'oeil et

le rebours de sa pensée, refraint son yre ; et le courroux qu'en son cueur avoit conceu, quant à sa porte tant heurtoit, fut tout à coup en courtois parler converty. Car il dist, pour soy excuser et pour sa femme contenter, qu'il estoit retourné de son chemin pource qu'il avoit oublié la lettre principale qui touchoit plus le fait de son voyaige.

Sans faire semblant de le croire, elle recommence sa legende dorée, luy mettant sus qu'il venoit de la taverne et de lieux deshonnestes et dissoluz, et qu'il se gouvernoit mal en homme de bien, mauldissant l'heure que oncques elle eut son accointance et sa tresmauldicte aliance. Le povre desolé, congnoissant son cas, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulsist troublée, helas ! et à sa cause ne sçavoit que dire. Si se prent à penser, et à chief de pensée ou meditation, se tire prés d'elle, ployant ses genoulz tout en bas sur la terre, et dit les beaulx motz qu'ilz s'ensuyvent : « Ma chiere compaigne et tresloyale espouse, je vous prie, ostez vostre cueur de tous ces courroux que avez vers moy conceuz, et me pardonnez au surplus ce que vous puis avoir meffait. Je con-

gnois mon cas, et viens nagueres d'une place où l'en faisoit bien bonne chiere. Si vous ose bien dire que congnoistre vous y cuiday, dont j'estoie tresdesplaisant. Et, pour ce que à tort et sans cause, je le confesse, vous ay suspeçonnée d'estre aultre que bonne, dont me repens amerement, je vous supplie, et de rechief, que, tous aultres passez courroux et cestuy ci oubliez, vostre grace me soit donnée, et me pardonnez ma folie. »

Le mautalant de nostre bonne gouge, voyant son mary en bon ploy et à son droit, ne se monstra meshuy si aspre ne si venimeuse : « Comme, dit-elle, villain putier, se vous venez de vos tresdeshonnestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser, ne en quelque façon croire, que vostre bonne preude femme les daignast regarder? Nenny, par Dieu. — Helas! ce sçay je bien, ma mye; n'en parlons plus, pour Dieu! » dist le bon homme. Et, de plus belle, vers elle s'encline, faisant la requeste ja pieça que trop dicte. Elle, ja soit ce que encores marrye et presque enraigée de cette suspection, voyant la parfonde contrition du bon homme, cessa son parler, et petit à petit

son troublé cueur se remist à nature ; et luy pardonna, combien que à grant regret, aprés cent mille sermons et autant de promesses, que celuy qui tant l'avoit grevée.

Et par ce point, à moins de crainte et de regret, elle passa maintesfois depuis la poterne, sans que l'embusche feust jamais descouverte à celuy à qui plus touchoit.

Et ce souffise quant à la premiere histoire.





LA IIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR

En la maistresse ville du royaume d'Angleterre, nommée Londres, assez hantée et congneue de plusieurs gens, n'a pas long temps, demouroit ung riche et puissant homme, qui marchant et bourgois estoit, qui, entre ses riches bagues et innumerables tresors, s'esjoyssoit et se tenoit plus enrichy d'une belle fille que Dieu luy avoit envoyée que du bien grant surplus de sa chevance, car, de bonté, beaulté et genteté, passoit toutes les filles d'elle plus aagées. Et ou temps que ce treseureux bruit et vertueuse renommée d'elle sourdoit, en son quinziesme an ou environ, Dieu sçait se plu-

sieurs gens de bien desiroient et pourchassoient sa grace par plusieurs et toutes façons en amours accoustumées; qui n'estoit pas ung plaisir petit au pere et à la mere. Et, à ceste occasion, de plus en plus croissoit en eulx l'ardante et paternelle amour que à leur tresaymée fille portoient.

Advint toutesfois, ou que Dieu le permist, ou que fortune le voulsist et commandast, envieuse et mal contente de la prosperité de celle belle fille, de ses parens, ou de tous deux ensemble, ou espoir de une secrette cause et raison naturelle, dont je laisse l'inquisition aux philosophes et medecins, qu'elle cheut en une dangereuse et desplaisante maladie que communement on appelle *broches*. La doulce maison fut treslargement troublée quant en la garenne que plus chiere tenoient lesditz parens avoit osé lascher ses levriers et limiers ce desplaisant mal, et, qui plus est, touchier sa proye en dangereux et dommageable lieu. La povre fille, de ce grand mal toute affolée, ne sçait sa contenance que de plourer et souspirer. Sa tresdolente mere est si tresfort troublée que d'elle il n'est rien plus desplaisant; et son tresennuyé pere detort ses mains

et detire ses cheveux, pour la raige de ce nouveau courroux. Que vous diray je? Toute la grant triumphe qu'en cest hostel souloit tant comblement abonder est par ce cas flappie et ternie, et en amere et subite tristesse à la male heure convertie.

Or viennent les parens, amys et voisins de ce doulent hostel visiter et conforter la compaignie, mais peu ou rien prouffitoit, car de plus en plus est aggressée et oppressée la bonne fille de ce mal.

Adoncques vient une matrone qui moult et trop enquiert de ceste maladie, et fait virer et revirer, puis çà, puis là, la tresdolente et povre paciente, à grant regret, Dieu le sçait, et puis luy baille medecines de cent mille façons d'erbes; mais riens; plus vient avant, et plus empire : si est force que les medecins de la ville et du pays environ soient mandez, et que la povre fille descouvre et monstre son trespiteux cas.

Or sont venuz maistre Pierre, maistre Jehan, maistre cy, maistre là, tant de physiciens que vous vouldrez, qui veulent bien veoir la paciente, ensemble et les parties du corps à descouvert où ce mauldit mal de broches s'estoit,

helas! longuement embusché. Ceste povre fille fut plus surprinse et esbahie que se à la mort feust adjugée; et ne se vouloit accorder qu'on la mist en façon que son mal feust apperceu, mesmes aymoit plus chier mourir que ung tel secret feust à ung homme descouvert. Ceste obstinée voulenté ne dura pas gramment, quant pere et mere vindrent, qui plusieurs remonstrances luy firent, comme de dire qu'elle pourroit estre cause de sa mort, qui n'est pas ung petit peché, et plusieurs aultres y eut trop longs à racompter. Finablement, trop plus pour pere et mere que pour crainte de mort vaincue, la povre fille se laissa ferrer; et fut mise sur une couche, les dens dessoubz, et son corps tant et si tresavant descouvert que les medicins virent apertement le grant meschief qui fort la tourmentoit. Ilz ordonnerent son regime faire aux appotiquaires : clysteres, pouldres, oygnemens et le surplus que bon sembla; elle print et fist tout ce que on voulut pour recouvrer santé. Mais tout rien n'y vault, car il n'est tour ne engin que les dictz medicins saichent pour allegier quelque peu de ce destresseux mal, ne en leurs livres n'ont veu ne accoustumé que riens, si tres-

fort que la povre fille empire, mes que l'ennuy qu'elle s'en donne, car autant semble estre morte que vive.

En ceste aspre langueur et douleur forte se passerent beaucoup de jours. Et comme le pere et la mere, parens et voisins s'enqueroient partout pour l'alegance de la fille, si rencontrerent ung tresancien cordelier, qui borgne estoit; et en son temps avoit veu moult de choses, et de sa principale science se mesloit fort de medicine. Dont sa presence fut plus agreable aux parens de la paciente, laquelle, helas! à tel regret que dessus, regarda tout à son beau loisir, et se fist fort de la guarir. Pensez qu'il fut tresvoulentiers ouy, et tant que la dolente assemblée, qui de lyesse pieça banie estoit, fut à ce point quelque peu consolée, esperant le fait sortir tel que sa parolle le touchoit. Adonc maistre cordelier se partit de leans, et print jour à demain de retourner, fourny et pourveu de medicine si tresvertueuse qu'elle en peu d'heure effacera la grant douleur qui tant martire et desbrise la povre paciente.

La nuyt fut beaucoup longue, attendant le jour desiré; neantmoins passerent tant d'heures

à quelque peine que ce fut, que nostre bon cordelier fut acquitté de sa promesse pour soy rendre devers la paciente à l'heure assignée. S'il fut joyeusement receu, pensez que ouy. Et quant vint l'heure qu'il voulut besongner et la paciente mediciner, on la print comme l'aultre fois, et sur la couche, tout au plus bel qu'on peust, fut à bougons couchée et son derriere descouvert assez avant, lequel fut incontinent des matrones d'ung tresbeau blanc drap linge garny, tapissé et armé; et, à l'endroit du secret mal, fut fait ung beau pertuis, par lequel maistre cordelier povoit appertement le choisir. Et il regarde ce mal, puis d'ung cousté, puis d'aultre; maintenant le touche du doy tout doulcement, une autre fois prent la pouldre dont mediciner la vouloit. Ores regarde le tuyau dont il veult souffler icelle pouldre par sus et dedans le mal; ores retourne arriere et jecte l'oeil de rechief sur cedit mal, et ne se sçait saouler d'assez le regarder.

A chief de piece, il prend sa pouldre à la main gauche, mise en ung beau petit vaisseau plat, et de l'aultre son tuyau qu'il vouloit emplir de ladicte pouldre; et comme il regardoit tresententivement et de tresprés par ce pertuis et à

l'environ le destresseux mal de la povre fille ; et elle ne se peut contenir, voyant l'estrange façon de regarder, à-tout ung oeil, de nostre cordelier, que force de rire ne la surprist, qu'elle cuida bien longuement retenir, mais si mal, helas! lui advint que ce riz, à force retenu, fut converty en ung sonnet, dont le vent retourna si trés à point la pouldre que la pluspart il fit voler contre le visaige et seul bon oeil de ce bon cordelier, lequel, sentant ceste douleur, abandonna tantost et vaisseau et tuyau ; et à peu qu'il ne cheut à la reverse, tant fut fort effrayé. Et quant il eut son sang, il met tost en haste la main à son oeil, soy plaingnant durement, disant qu'il estoit homme deffait, et en dangier de perdre ung seul bon oeil qu'il avoit. Il ne mentit pas, car en peu de jours la pouldre, qui corrosive estoit, luy gasta et mengea trestout l'oeil, et par ce point, l'aultre qui ja estoit perdu, aveugle fut, et ainsi demoura ledit cordelier.

Si se fist guider et mener, ung certain jour aprés ce, jusques à l'hostel où il conquist ce beau butin ; et parla au maistre de leans, auquel il remonstra son piteux cas, priant et requerant, ainsi que droit le porte, qu'il lui baille et as-

signe, ainsi qu'à son estat appartient, sa vie honnorablement. Le bourgois respondit que de ceste son adventure beaucoup luy desplaisoit, combien qu'en riens il n'en soit cause, ne en quelque façon que ce soit chargié ne s'en tient. Trop bien est il content luy faire quelque gracieux ayde d'argent, pource qu'il avoit emprins de garir sa fille, ce qu'il n'avoit pas fait, et que à luy ne veult estre tenu en riens; lui veult bailler autant en somme que s'il luy eust sa fille en santé rendue, non pas, comme dit est, qu'il soit tenu de ce faire. Maistre cordelier, non content de ceste offre, demande qu'il luy assignast sa vie, remonstrant comment sa fille l'avoit aveuglé en sa presence, et, à ceste occasion, privé estoit de la digne et tressaincte consecracion du precieux corps de Jesus, du sainct service de l'Eglise, et de la glorieuse inquisicion des docteurs qui ont escript sur la saincte theologie; et, par ce point, de predicacion plus ne povoit servir le peuple : qui estoit sa totale destruction, car il est mendiant et non fondé, sinon sur aumosnes que plus conquerre ne povoit. Quelque chose qu'il allegue, ne remonstre, il ne peut finer d'autre response que ceste precedente.

Si se tira par devers la justice du parlement dudit Londres, devant lequel fist bailler jour à nostre homme dessus dit. Et quant il vint heure de plaider sa cause par ung bon advocat bien informé de ce qu'il devoit dire, Dieu sçait que plusieurs se rendirent au consistoire pour ouyr ce nouveau procés, qui beaucoup pleust aux seigneurs dudit parlement, tant pour la nouvelleté du cas que pour les allegacions et argumens des parties devant eulz debatans, qui non acoustumées, mais plaisantes estoyent. Ce procés tant plaisant et nouvel, affin qu'il feust de plusieurs gens congneu, fut tenu et maintenu assez et longuement, non pas qu'à son tour de roule ne fust bien renvoyé et mis en jeu; mais le juge le fist differer jusques à la façon de cestes.

Et par ce point, celle qui auparavant, par sa beaulté, bonté et genteté, congneue estoit de plusieurs gens, devint notoire à tout le monde par ce mauldit mal de broches, dont en la fin fut garie, ainsi que depuis me fut compté.



LA IIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE

En la duchié de Bourgoigne eust nagueres ung gentil chevalier, dont l'histoire passe le nom, qui marié estoit à une belle et gente dame. Et assez prés du chasteau où le dit chevalier faisoit residence demouroit ung musnier, pareillement à une belle, gente et jeune femme marié.

Advint, une fois entre les aultres, que comme le chevalier, pour passer temps et prendre son esbatement, se pourmenast entour son hostel, et, du long de la riviere sur laquelle estoit assise la maison et moulin dudit musnier, qui à ce coup

n'estoit pas à son hostel, mais à Dijon ou à Beaune, ledit chevalier apperceut la femme dudit musnier, portant deux cruches et retournant de la riviere querir de l'eaue. Si se avança vers elle et doulcement la salua; et elle, comme saige et bien aprinse, luy fist l'onneur et reverence qui luy appartenoit. Nostre bon chevalier, voyant ceste musniere tresbelle et en bon point, mais de sens assez escharssement hourdée, se pensa de bonnes, et lui dit : « Certes, m'amie, j'apperçoy bien que vous estes malade et en grand peril? » A ces parolles, la musniere s'approcha de luy et luy dist : « Helas! Monseigneur, et que me fault il? — Vrayement, m'amie, j'apperçoy bien, se vous cheminez gueres avant, que vostre devant est en tresgrant dangier de cheoir; et vous ose bien dire que vous ne le porterez gueres longuement qu'il ne vous chée, tant m'y cognois je. »

La simple musniere, ouyant les parolles de Monseigneur, devint tresesbaye et courroucée : esbaye comment Monseigneur povoit sçavoir ne veoir ce meschief advenir, et courroucée d'ouyr la perte du meilleur membre de son corps, et dont elle se servoit mieulx et son mary aussi.

Si respondist: « Helas! Monseigneur, et à quoy congnoissez vous que mon devant est en dangier de cheoir? Il me semble qu'il tient tant bien. — Dea, m'amie, souffise vous à tant, et soyez seure que je vous dy la verité; et ne seriez pas la premiere à qui le cas est advenu. — Helas! dist elle, Monseigneur, or suis je femme deffaicte, deshonorée et perdue! Et que dira mon mary, Nostre Dame! quant il sçaura ce meschief? Il ne tiendra plus compte de moy. — Ne vous desconfortez que bien à point, m'amie, dist Monseigneur; encores n'est pas le cas advenu, aussi y a il bon remede. »

Quant la jeune musniere ouyt que on trouveroit bien remede en son fait, le sang luy commença à revenir; et ainsi qu'elle sceust, pria Monseigneur, pour Dieu, que de sa grace luy voulsist enseigner qu'elle doit faire pour garder ce povre devant de cheoir. Monseigneur, qui trescourtois et gracieux estoit, mesmement tousjours vers les dames, luy dit: « M'amie, pource que vous estes belle et bonne, et que j'ayme bien vostre mary, il me prend pitié et compassion de vostre fait : si vous enseigneray comment vous garderez vostre devant de cheoir. — Helas!

Monseigneur, je vous en mercie, et certes vous ferez une œuvre bien meritoire, car autant me vauldroit non estre que de vivre sans mon devant. Et que doy je donc faire, Monseigneur? — M'amie, dist-il, affin de garder vostre devant de cheoir, le remede si est que, au plus tost que pourrez, le fort et souvent faire recoingnier. — Recoingnier, Monseigneur! Et qui le sçauroit faire? A qui me fauldroit il parler, pour bien faire cette besoingne? — Je vous diray, m'amie, dist Monseigneur, pource que je vous ay advertie de vostre meschief, qui tresprouchain et grief estoit, ensemble aussi et du remede necessaire pour obvier aux inconveniens qui sourdre en pourroient, je suis content, affin de plus en mieulx nourrir amour entre nous deux, vous recoingnier votre devant; et le vous rendray en tel estat, que partout le pourrez tout seurement porter, sans avoir crainte ne doubte que jamais il puisse cheoir; et de ce me fais je bien fort. »

Se nostre musniere fut bien joyeuse, il ne le fault pas demander, qui mettoit si tresgrant peine du peu du sens qu'elle avoit, de souffisamment remercier Monseigneur. Si marcherent tant, Monseigneur et elle, qu'ilz vindrent au moulin

où ilz ne furent gueres sans mettre la main à l'œuvre, car Monseigneur, par sa courtoisie, d'ung oustil qu'il avoit, recoingna en peu d'heure, troys ou quatre fois, le devant de nostre musniere qui tresjoyeuse et lyée en fut. Et, aprés que l'œuvre fut ployée, et de devises ung millier, et jour assigné d'encores ouvrer à ce devant, Monseigneur part, et tout le beau pas s'en retourna vers son hostel.

Et, au jour nommé, se rendit Monseigneur vers sa musniere, en la façon que dessus, et au mieulx qu'il peut il s'employa à recoingnier ce devant; et tant et si bien y ouvra, par continuation de temps, que ce devant fut tout asseuré et tenoit ferme et bien.

Pendant le temps que Monseigneur recoingnoit le devant de ceste musniere, le musnier retourna de sa marchandise et fit grand chiere, et aussi fist sa femme. Et comme ilz eurent devisé de leurs besoingnes, la tressaige musniere va dire à son mary : « Par ma foy, sire, nous sommes bien obligez à Monseigneur de ceste ville! — Voire, m'amie, dit le musnier, en quelle façon? — C'est bien raison que le vous die, affin que l'en merciez, car vous y estes tenu. Il

est vray que, tandis qu'avez esté dehors, Monseigneur passoit par cy droit à la court, ainsi que à tout deux cruches je alloye à la riviere ; il me salua : si fis je luy, et, comme je marchoie, il apperceut que mon devant ne tenoit comme rien, et qu'il estoit en trop grant aventure de cheoir ; et le me dist de sa grace, dont je fuz si tresesbaye, voire, par dieu, autant courroucée que se tout le monde feustmort. Le bon seigneur, qui me veoit en ce point lamenter, en eut pitié ; et de fait, m'enseigna ung beau remede pour me garder de ce mauldit dangier. Et encores me fist il bien plus qu'il n'eust point fait à une aultre, car le remede dont il me advertit, qui estoit faire recoingnier et recheviller mon devant, affin de le garder de cheoir, lui mesmes le mist à execution ; qui lui fut tresgrant peine et en sua plusieurs fois, pource que mon cas requeroit d'estre souvent visité. Que vous diray je plus ? il s'en est tant bien acquitté, que jamais ne luy sçauriez desservir. Par ma foy, il m'a tel jour de ceste sepmaine recoingnié les troys, les quatre fois ; ung aultre, deux ; ung autre, troys ; il ne m'a ja laissée, tant que j'aye esté toute guarie ; et si m'a mis en tel estat, que

mon devant tient à ceste heure, tout aussi bien et aussi fermement que celuy de femme de nostre ville. »

Le musnier, oyant cette adventure, ne fist pas semblant par dehors, tel que son cueur au par dedans portoit; mais, comme s'il feust bien joyeux, dit à sa femme : « Or ça, m'amie, je suis bien joyeux que Monseigneur nous a fait ce plaisir, et, se Dieu plaist quant il sera possible, je feray autant pour luy. Mais, pource que vostre cas n'estoit pas honneste, gardez vous bien d'en riens dire à personne, et aussi, puisque vous estes guarie, il n'est ja mestier que vous travaillez plus Monseigneur. — Vous n'avez garde, dist la musniere, que j'en die jamais ung mot, car aussi le me deffendit bien Monseigneur. »

Nostre musnier, qui estoit gentil compaignon, à qui les crignons de sa teste ramentevoyent souvent et trop la courtoisie que Monseigneur lui avoit faicte, si saigement se conduisit, qu'oncques mondit seigneur ne se perceut qu'il se doubtast de la tromperie qu'il luy avoit faicte, et cuidoit en soy mesmes qu'il n'en sceust rien. Mais helas! si faisoit et n'avoit ailleurs son

cueur, son estudie, ne toutes ses pensées, que à soy vengier de luy, s'il sçavoit, en façon telle ou semblable qu'il luy deceut sa femme. Et tant fist, par son engin, que point oyseux n'estoit, qu'il advisa à une maniere par laquelle bien luy sembloit que s'il en povoit venir à chief, que Monseigneur auroit beurre pour œufz.

A chief de pechié, pour aucuns affaires qui survindrent à Monseigneur, il monta à cheval, et print de ma dame congié bien pour ung mois : dont le musnier ne fut pas peu joyeux. Un jour, entre les aultres, ma dame eut volenté de soy baingnier, et fit tirer le baing et chaufier les estuves en son hostel, à part ; ce que nostre musnier sceust tresbien, pource que assez familier estoit de leans. Si s'advisa de prendte ung beau brochet qu'il avoit en sa fosse, et vint ou chasteau pour le presenter à ma dame. Aucunes des femmes de ma dame vouloient prendre le brochet, et de par le musnier en faire present, mais il dist que luy mesmes il le presenteroit, ou vrayement il le remporteroit. Au fort, pource qu'il estoit comme de leans, et joyeux homme, ma dame le fist venir, qui dedans son bain estoit. Le gracieux musnier fist son present, dont ma

dame le mercia, et fist porter en la cuisine le beau brochet, et mettre à point pour le soupper. Et, entretant que ma dame au musnier devisoit, il apperceut sur le bord de la cuve ung tresbeau dyamant qu'elle avoit osté de son doy, doubtant de l'eaue le gaster. Si le croqua si soupplement, qu'il ne fut de ame perceu ; et quant il vit son point, il donna la bonne nuyt à ma dame et à sa compaignie, et s'en retourna en son moulin, pensant au surplus de son affaire.

Ma dame, qui faisoit grant chiere avec ses femmes, voyant qu'il estoit ja bien tard et heure de souper, abandonna le bain, et en son lit se bouta. Et, comme elle regardoit ses bras et ses mains, elle ne vit point son dyamant : si appella ses femmes et leur demanda aprés ce dyamant, et à laquelle elle l'avoit baillé. Chascune dist : « Ce ne fust pas à moy ! — N'à moy ! — Ne à moy aussi. » On cherche hault et bas, dedans la cuve, sur la cuve, mais riens n'y vault : on ne le sçait trouver. La queste de ce dyamant dura beaucoup, sans qu'on en sceust quelque nouvelle, dont ma dame s'en donnoit bien mauvais temps, pource qu'il estoit meschamment perdu,

et en sa chambre. Et aussi Monseigneur son mari luy donna au jour de ses espousailles : si l'en tenoit beaucoup plus cher. On ne sçait qui mescroire, ne à qui le demander, dont grant dueil sourd par leans.

L'une des femmes s'advisa et dist : « Ame n'est ceans entré, que nous qui y sommes, et le musnier? Ce me sembleroit bon qu'il fut mandé. » On le manda, et il vint. Ma dame, si trescourroucée et desplaisante estoit que plus ne povait : demanda au musnier s'il avoit point veu son dyamant? Et luy, asseuré autant en bourdes que ung aultre à dire verité, s'en excusa treshaultement. Et mesmes osa bien demander à ma dame, s'elle le tenoit pour larron : « Certes, musnier, dit elle, nenny! Aussi, ce ne seroit pas larrecin, si vous l'aviez par esbatement emporté. — Ma dame, dist le musnier, je vous prometz que de vostre dyamant ne sçai je nouvelle. » Adonc fut la compaignie bien simple et ma dame especialement, qui en est si tres desplaisante qu'elle n'en sçait sa contenance que de jetter larmes à grant abondance, tant à regret de ceste verge.

La triste compaignie se met à conseil pour

sçavoir qu'il est de faire. L'une dist : « Il fault qu'il soit en la chambre. » L'aultre respond qu'elle a cherchié partout. Le musnier demande à ma dame s'elle l'avoit à l'entrée du bain. Et elle dist que ouy. « S'ainsi est certainement, ma dame, veu la grant diligence qu'on a fait de le querir sans en sçavoir nouvelle, la chose est bien estrange. Toutesfois, il me semble bien que s'il y avoit homme en ceste ville qui sceust donner conseil pour le recouvrer, que je seroye celluy; et pource que je ne vouldroye pas que ma science fust divulguée, il seroit bon que je parlasse à vous à part. — A cela ne tiendra pas, » dit ma dame. Si fist partir la compaignie, et, au partir que firent les femmes, disoient dames Jehanne, Ysabeau et Catherine : « Helas! musnier, que vous seriez bon homme se vous faisiez revenir ce dyamant! — Je ne m'en fais par fort, dist le musnier, mais j'ose bien dire que s'il est possible de jamais le trouver, que j'en apprendray la maniere. »

Quant il se vit à part avecques ma dame, il lui dist qu'il se doubtoit beaucoup et pensoit, puis que, en l'arriver du bain, elle avoit son dyamant, qu'il ne fust sailly de son doy et cheu

en l'eaue; et dedans son corps s'est bouté, attendu qu'il n'y avoit ame qui le voulsist retenir. Et, la diligence faicte pour le trouver, se fist ma dame monter sur son lit : ce qu'elle eust voulentiers refusé, se n'eust esté pour mieulx faire. Et après qu'il l'eust assez descouverte, fist comme maniere de regarder çà et là, et dist : « Seurement, ma dame, le dyamant est entré en vostre corps. — Et dictes-vous, musnier, que vous l'avez apperceu ? — Ouy, vrayement. — Helas ! dist-elle, et comment l'en pourra l'en tirer ? — Tresbien, ma dame; je ne doubte pas que je n'en vienne bien à chief, s'il vous plaist. — Se m'aist Dieu, il n'est chose que je ne face pour le ravoir, dist ma dame ; or, vous avancez, beau musnier. » Ma dame, encores sur le lit couchée, fut mise par le musnier tout en telle façon que monseigneur mettoit sa femme quant il lui recoingnoit son devant, et d'ung tel oustil la tente, pour querir et peschier le dyamant. Aprés les reposées de la premiere et seconde queste que le musnier fist du dyamant, ma dame demanda s'il ne l'avoit point sentu ? Et il dist que ouy, dont elle fut bien joyeuse et luy pria qu'il peschast encores tant qu'il l'eust trouvé. Pour abregier, tant fist

le bon musnier qu'il rendit à ma dame son tresbeau dyamant, dont la tresgrant joye vint par leans; et n'eust jamais musnier tant d'onneur et d'avancement que ma dame et ses femmes luy donnerent.

Ce bon musnier, en la tresbonne grace de ma dame, part de leans, et vint à sa maison, sans soy vanter à sa femme de sa nouvelle adventure, dont il estoit plus joyeux que s'il eust tout le monde gaignié.

La Dieu mercy, petit de temps aprés, monseigneur revint en sa maison, où il fut doulcement receu et de ma dame humblement bien venu, laquelle, aprés plusieurs devises qui au lit se font, luy compta la tresmerveilleuse adventure de son dyamant, et comment il fut par le musnier de son corps repeschié ; pour abregier, tout du long lui compta le procés en la façon et maniere que tint ledit musnier en la queste dudit dyamant, dont il n'eut gueres grant joye, mais pensa que le musnier luy avoit baillé belle.

A la première fois qu'il rencontra le musnier, il le salua haultement, et luy dist : « Dieu gard, Dieu gard ce bon pescheur de dyamans ! » A quoy le musnier respondit : « Dieu gard ce

recongneur de c...! — Par nostre Dame, tu dis vray, dist le seigneur ; tays toy de moy, et si ferai je de toy. » Le musnier fut content, et jamais plus n'en parla : non fist le seigneur, que je sçaiche.





LA IVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR

Le Roy nagueres estant en sa ville de Tours, ung gentil compaignon Escossois, archier de son corps et de sa grant garde, s'enamoura tresfort d'une belle et gente damoiselle mariée et merciere. Et quant il sceust trouver temps et lieu, le moins mal qu'il sceut compta son gracieux et piteux cas, dont il n'estoit pas trop content ne joyeux. Neantmains, car il avoit la chose fort à cueur, ne laissa pas à faire sa poursuite, mais de plus en plus tresaigrement pourchassa, tant que la damoiselle le voulut enchassier et donner total congié, et lui dit qu'elle adver-

tiroit son mary du pourchas deshonneste et damnable qu'il s'efforçoit de achever : ce qu'elle fist tout au long. Le mary, bon et saige, preux et vaillant, comme aprés vous sera compté, se courrouça amerement encontre l'Escossois qui deshonnourer le vouloit et sa tresbonne femme aussi. Et pour bien se vengier de luy à son aise et sans reprise, commanda à sa femme que, s'il retournoit plus à sa queste, qu'elle luy baillast et assignast jour, et, s'il estoit si fol que de y comparoir, le blasme qu'il pourchassoit luy seroit chier vendu. La bonne femme, pour obeir au bon plaisir de son mary, dist que si feroit elle.

Il ne demoura gueres que le povre amoureux Escossois fist tant de tours qu'il vit en place nostre merciere, qui fut par lui humblement saluée, et de rechief d'amours si doulcement priée que les requestes du paravant devoient bien estre enterinées par la conclusion de ceste piteuse et derreniere priere, et qu'elle les voulsist ouyr, et jamais ne seroit femme plus loyalement obeye ne servie qu'elle seroit, se de grace vouloit accepter sa treshumble et raisonnable requeste. La belle merciere, soy recordant de la leçon que son mary luy bailla, voyant aussi l'heure pro-

pice, entre autres devises et plusieurs excusations servans à son propos, bailla journée à l'Escossois, à lendemain au soir, de comparoir personnellement en sa chambre, pour en ce lieu lui dire plus celéement le surplus de son intencion, et le grant bien qu'il lui vouloit. Pensez qu'elle fut haultement merciée, doulcement escoutée, et de bon cueur obeye de celui qui, aprés ces bonnes nouvelles, laissa sa dame, le plus joyeux que jamais il n'avoit esté.

Quant le mary vint à l'ostel, il sceut comment l'Escossois fut leans, des parolles et des grants offres qu'il fist, et comment il se rendra demain au soir devers elle en sa chambre : « Or, le laissez venir, dist le mary ; il ne fist jamais si fole entreprise, que bien je luy cuide monstrer, avant qu'il parte, voire et faire son grant tort confesser, pour estre exemple aux aultres folz outrecuidez et enraigiez comme lui. »

Le soir du lendemain approucha, tresdesiré du povre amoureux Escossois pour veoir et jouyr de sa dame, tresdesiré du bon mercier pour accomplir la trescriminelle vengeance qu'il veult executer en la personne de celuy Escossois, qui veult estre son lieutenant ; tresdoubté aussi de la

bonne femme, qui, pour obeir à son mary, attend de veoir ung grant hutin. Au fort, chascun s'appreste : le mercier se fait armer d'ung grant, lourt et vieil harnois, prent sa salade, ses ganteletz, et en sa main une grant haiche. Or est il bien en point, Dieu le sçait, et semble bien que autresfois il ait veu hutin. Comme ung vray champion venu sur les rens de bonne heure, et attendant son ennemy, en lieu de pavillon se va mettre derriere ung tapis, en la ruelle de son lit, et si tresbien se caicha qu'il ne pourroit estre apperceu.

L'amoureux malade, sentant l'heure tresdesirée, se met en chemin devers l'ostel à la merciere ; mais il n'oublia pas sa grande, bonne et forte espée à deux mains. Et comme il fut venu leans, la dame monte en sa chambre sans faire effroy, et il la suit tout doulcement. Et quant il s'est trouvé leans, il demande à sa dame s'en sa chambre y avoit ame qu'elle. A quoy elle respondit assez legierement, et estrangement, et comme non trop asseurée, que non : « Dictes verité, dist l'Escossois, vostre mary n'y est il pas ? — Nenny, dist elle. — Or le laissez venir ; par sainct Aignan ! s'il vient, je luy fendray la teste

jusques aux dens! Voire, par Dieu, s'ilz estoient trois, je ne les crains! J'en seray bien maistre. » Et aprés ces criminelles parolles, vous tire hors sa grande et bonne espée et si la fait brandir trois ou quatre fois, et au prés de lui sur le lit la couche. Et se fait incontinent baiser et accoller, et le surplus qu'aprés s'ensuit tout à son bel aise et loisir acheva, sans ce que le povre coux de la ruelle s'osast oncques monstrer, mais si grant paour avoit qu'à peu qu'il ne mouroit. Nostre Escossois, aprés ceste haulte adventure, prent de sa dame congié jusques à une aultre fois, et la mercye, comme il doit et sçait, de sa grant courtoisie, et se met à chemin.

Quant le vaillant homme d'armes sceut l'Escossois yssu hors de l'uys, ainsi effrayé qu'il estoit, sans à peine sçavoir parler, sault dehors de son pavillon, et commence à tensier sa femme de ce qu'elle avoit souffert le plaisir de l'archier. Et elle respondit que c'estoit sa faulte et sa coulpe, et que enchargié luy avoit de luy bailler jour. « Je ne vous commanday pas, dist il, que luy laississiez faire sa voulenté ne son plaisir ? — Comment, dist elle, le povois je reffuser, voyant sa grande

espée dont il m'eust tuée en cas de reffuz ? »

Et, à ce coup, vecy bon Escossois qui retourne et monte arriere les degrez de la chambre, et sault dedans et dit tout hault : « Qu'est ce cy ! » Et le bon homme de soy saulver, et dessoubz le lit se boute, pour estre plus seurement, beaucoup plus esbahy que par avant. La dame fut reprinse et de rechief enferrée à son beau loisir, et à la façon que dessus, tousjours l'espée au plus prés de lui. Aprés ceste rencharge et plusieurs longues devises d'entre l'Escossois et la dame, l'heure vint de partir : si lui donna la bonne nuyt, et picque, et s'en va.

Le povre martyr estant dessoubz le lit, à peu s'il se osoit tirer de là, doubtant le retour de son adversaire, ou, pour mieulx dire, son compaignon. A chief de pechié, il print couraige, et, à l'ayde de sa femme, la Dieu mercy, il fut remis sur piés. S'il avoit bien tensé sa femme au par avant, encores recommença il plus dure legende ; car elle avoit consenty, aprés sa deffense, le deshonneur de luy et d'elle. « Helas ! dist elle, et où est la femme si asseurée qui osast desdire ung homme ainsi eschauffé et enraigé comme cestuy estoit, quant vous, qui estes armé, em-

bastonné et si vaillant, à qui il a trop plus meffait que à moy, ne l'avez pas osé assaillir ne moy deffendre ? — Ce n'est pas response ! dist il ; dame, se vous n'eussiez voulu, jamais ne fust venu à ses attainctes ; vous estes mauvaise et desleale. — Mais vous, dist elle, lasche, meschant, et reprouchié homme, pour qui je suis deshonnourée, car, pour vous obeyr, je assignay le mauldit jour à l'Escossois. Et encores n'avez eu en vous tant de couraige d'entreprendre la deffense de celle en qui gist tout vostre bien et vostre honneur ! Et ne pensez pas que j'eusse trop mieulx aymé la mort que d'avoir de moy mesmes consenty ne accordé ce meschief. Et Dieu sçait le deuil que j'en porte et porteray tant que je vivray, quant celuy de qui je dois avoir et tout secours attendre en sa presence m'a bien souffert deshonnourer. »

Il fait assez à croire et penser qu'elle ne souffrit pas la voulenté de l'Escossois pour plaisir qu'elle y print, mais elle fut à ce contraincte et forcée par non resister, laissant la resistence en la prouesse de son mary, qui s'en estoit tresbien chargié. Donc, chascun d'eulx laissa son dire et sa querelle, aprés plusieurs argumens et re-

pliques d'ung costé et d'aultre. Mais en son cas evident fut le mary deceu, et demoura trompé de l'Escossois, en la façon qu'avez ouye.





LA Ve NOUVELLE

PAR PHELIPPE DE LAON

MONSEIGNEUR Thalebot, que Dieu pardoint, capitaine anglois si eureux, comme chascun sçait, fist en sa vie deux jugemens dignes d'estre recitez et en audience et memoire perpetuelle amenez. Et, affin que de chascun d'iceulx jugemens soit faicte mencion, j'en veuille racompter en briefz motz ma premiere nouvelle, et au renc des aultres la cinquiesme. J'en fourniray et diray ainsi.

Pendant le temps que la mauldite et pestilencieuse guerre de France et d'Angleterre regnoit, et que encores n'a pas prins fin, comme

souvent advient, ung François homme d'armes fut à ung autre Anglois prisonnier ; et, puis qu'il fut mis à finance, soubz le saufconduit de Monseigneur Thalebot devers son capitaine retournoit, pour faire finance de sa rançon et à son maistre l'envoyer ou apporter. Et, comme il estoit en chemin, fut par ung Anglois sur les champs rencontré, lequel, le voyant François, tantost lui demanda dont il venoit et où il alloit. L'aultre respondit la verité : « Et où est votre saufconduit ? dist l'Anglois. — Il n'est pas loing, » dist le François. Lors, tire une petite boite, pendant à sa ceinture, où son saufconduit estoit, et à l'Anglois le tendit, qui de bout à aultre le leut. Et, comme il est de coustume mettre en toutes lettres de saufconduit : *Reservé tous vrais habillemens de guerre*, l'Anglois note sur ce mot, et voit encores les esguillettes à armer pendantes au parpoint du François. Si va jugier en soy mesmes qu'il avoit enfraint son saufconduit, et que esguillettes sont vrais habillemens de guerre ; si lui dist : « Je vous fays prisonnier, car vous avez rompu vostre saufconduit. — Par ma foy, non ay, dist le François, saulve vostre grace ; vous voyez en quel estat je suis. — Nennil,

nennil, dist l'Anglois, par sainct Jouen! vostre saufconduit est rompu. Rendez vous, ou je vous tueray! »

Le povre François, qui n'avoit que son paige, et qui estoit tout nud et de ses armeures desgarny, voyant l'autre et de trois ou quatre archiers acompaigné, pour le mieulx faire, à luy se rendit. L'Anglois le mena en une place assez prés de là, et en prison le boute.

Le François, se voyant ainsi mal mené, à grant haste à son capitaine le manda, lequel, ouyant le cas de son homme, fut trestoust à merveilles esbay. Si fist tantost escripre lettres à Monseigneur Thalebot, et par ung herault les envoya bien et suffisamment informé de la matiere que l'homme d'armes prisonnier avoit au long au capitaine rescript : c'est assavoir comment ung tel de ses gens avoit prins un tel des siens soubz son saufconduit. Ledit herault, bien informé et aprins de ce qu'il devoit dire et faire, de son maistre partit et à Monseigneur Thalebot ses lettres presenta. Il les leut, et, par ung sien secretaire, en audience, devant plusieurs chevaliers et escuiers et aultres de sa route, de rechief les fist relire. Si devez sçavoir que tantost il monta

sur son chevalet, car il avoit la teste chaulde et fumeuse, et n'estoit pas content quant on faisoit aultrement qu'à point, et par especial en matiere de guerre; et d'enfraindre son saufconduit il enraigeoit tout vif.

Pour abbregier le compte, il fist venir devant lui et l'Anglois et le François, et dist au François qu'il comptast son cas. Il dist comment il avoit esté prisonnier d'ung tel de ses gens et s'estoit mis à finance : « Et soubz vostre saufconduit, Monseigneur, je m'en aloye devers ceulx de notre party pour querir ma rençon. Je rencontray ce gentilhomme icy, lequel est aussi de voz gens, qui me demanda où j'aloye, et se j'avoye saufconduit? Je luy dis que ouy, lequel je luy monstray. Et quant il l'eust leu, il me dist que je l'avoye rompu, et je luy respondy que non avoye et qu'il ne le sçauroit monstrer. Brief, je ne peuz estre ouy, et me fut force, se je ne me vouloye faire tuer sur la place, de me rendre. Et ne sçay cause nulle parquoy il me doye avoir retenu : si vous en demande justice. »

Monseigneur Thalebot, oyant le François, n'estoit pas bien à son aise ; neantmoins, quant il ce eut dit, il dist à l'Anglois : « Que respons

tu à cecy ? — Monseigneur, dist il, il est bien vray, comme il a dit, que je le rencontray et vouluz veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout du long je leuz ; et apperceuz tantost qu'il l'avoit rompu et enfraint, et aultrement jamais je ne l'eusse arresté. — Comment l'a il rompu ? dist Monseigneur Thalebot ; dy tost ? — Monseigneur, pource que en son saufconduit sont reservez tous habillemens de guerre; et il avoit et ha encores vrays habillemens de guerre, c'est assavoir à son parpoint ses esguillettes à armer, qui sont ungz vraiz habillemens de guerre, car sans elles on ne se peut armer. — Voire ! dit Thalebot ; et esguillettes sont ce doncques vraiz habillemens de guerre ? Et ne sçais tu autre chose par quoy il puisse avoir enfraint son saufconduit ? — Vrayement, Monseigneur, nennil, respondit l'Anglois. — Voire, villain, de par vostre dyable, dist Monseigneur Thalebot, avez vous retenu ung gentil homme, sur mon saufconduit, pour ses esguillettes ? Par sainct George ! je vous feray monstrer se ce sont habillemens de guerre ! »

Alors, tout eschauffé et de courroux bien fort esmeu, vint au François, et de son parpoint deux

esguillettes en tira, et à l'Anglois les bailla, et au François une bonne espée d'armes fut en la main livrée; et puis la sienne belle et bonne hors du fourreau va tirer, et la tint en sa main, et à l'Anglois va dire : « Deffendez vous de cest habillement de guerre que vous dictes, se vous sçavez ! » Et puis dist au François : « Frappez sur ce villain qui vous a retenu sans cause et sans raison; on verra comment il se deffendra de votre habillement de guerre. Se vous l'espargniez, je frapperay sur vous, par sainct George ! » Alors le François, voulsist ou non, fut contraint de frapper sur l'Anglois de l'espée toute nue qu'il tenoit, et le povre Anglois se couvroit le mieulx qu'il povoit, et couroit par la chambre, et Thalebot aprés, qui tousjours faisoit ferir par le François sur l'aultre, et luy disoit : « Deffendez vous, villain, de vostre habillement de guerre ? » A la verité, l'Anglois fut tant batu qu'il fut prés jusques à la mort; et cria mercy à Thalebot et au François, lequel par ce moyen fut delivré de sa rançon et par Monseigneur Thalebot acquitté. Et avecques ce son cheval, et son harnois et tout son bagaige qu'au jour de sa prinse avoit, lui fist rendre et baillier.

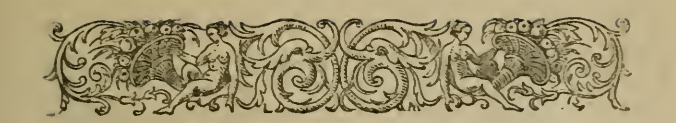
Velà le premier jugement que fist Monseigneur Thalebot; reste à compter l'autre, qui fut tel.

Il sceust que l'ung de ses gens avoit desrobé en une eglise le tabernacle où l'en met *Corpus Domini* et à bons deniers contans vendu, je ne sçay pas la juste somme, mais il estoit grant et beau et d'argent doré tresgentement esmaillé. Monseigneur Thalebot, quoy qu'il fust trescruel, et en la guerre trescriminel, si avoit il en grant reverence tousjours l'eglise, et ne vouloit que nul en monstier ne eglise le feu boutast ne desrobast quelque chose; et, où il sçavoit qu'on le fist, il en faisoit merveilleuse discipline de ceulx qui en ce faisant trespassoient son commandement. Or fist il devant luy amener et venir cellui qui ce tabernacle avoit en l'eglise robé. Et quant il le vit, Dieu sçait quelle chiere il lui fist; il le vouloit à toute force tuer, se n'eussent esté ceulx qui entour lui estoient, qui tant lui prierent que sa vie lui fust saulvée.

Mais neantmoins, si le voulut il punir et lui dist: « Traistre ribault, et comment avez vous osé rober l'eglise oultre mon commandement et ma deffense? — Ah! Monseigneur, pour Dieu,

dist le povre larron, je vous crie mercy; jamais ne m'adviendra. — Venez avant, villain! » dist il. Et l'aultre, aussi voulentiers qu'on va au guet, devers Monseigneur Thalebot d'aller s'avancer. Et ledit Monseigneur Thalebot de chargier sur ce pelerin de son poing, qui estoit gros et lourt, et pareillement frape sur sa teste, en lui disant : « Ha! larron, avez vous robé l'eglise! » Et l'aultre de crier : « Monseigneur, je vous crie mercy; jamais je ne le feray. — Le ferez vous? — Nennil, Monseigneur. — Or, jure doncques que jamais tu n'entreras en eglise nulle quelqu'elle soit; jure, villain! — Et bien, Monseigneur! » dist l'aultre. Lors luy fist jurer que jamais en eglise pié ne mettroit, dont tous ceulx qui là estoyent et qui l'ouyrent eurent grant riz, quoy qu'ilz eussent pitié du larron, pource que Monseigneur Thalebot luy deffendoit l'eglise à tousjours et luy faisoit jurer de non jamais y entrer. Et croyez qu'il cuidoit bien faire et à bonne intencion lui faisoit.

Ainsi avez vous ouy de Monseigneur Thalebot les deux jugemens, qui furent telz comme comptez les vous ay.



LA VIe NOUVELLE

CONTÉE PAR MONSEIGNEUR DE LANNOY

En une ville de Hollande, comme le prieur des Augustins nagueres se pourmenast, en disant ses heu res, sur le serain, assez prés de la chappelle de Sainct Anthoyne, située au bois de ladicte ville, il fut rencontré d'ung grant lourt Hollandois, si tresyvre qu'à merveilles, lequel demouroit en ung villaige nommé Stevelinghes, à deux lieux prés d'illec. Le prieur, de loing le voyant venir, congneut tantost son cas par les lourdes desmarches et mal seures qu'il faisoit, tirant son chemin. Et quant ilz vindrent pour joindre l'ung à l'autre, l'yvroingne salua premier

le prieur qui luy rendit son salut tantost, et puis passe oultre, continuant son service, sans en aultre propos l'arrester ne interroguer.

Mais l'yvroingne, tant oultré que plus ne povoit, se retourne et poursuit le prieur, et luy requist confession. « Confession ? dist le prieur. Va t'en, va t'en, tu es bien confessé. — Helas ! sire, respond l'yvroingne, pour Dieu, confessez moy ; j'ay assez tresfresche memoire de tous mes pechiez, et si ay perfaicte contricion. » Le prieur, desplaisant d'estre empesché à ce coup par cest yvroingne, respond : « Va ton chemin ! il ne te fault confesser, car tu es en tresbon estat. — Ha dea, dist l'yvroingne, par la mort bieu, vous me confesserez, maistre prieur, car j'en ay à ceste heure devocion ! » Et le saisit par la manche, et le voulut arrester. Ce prieur n'y vouloit entendre, mais avoit tant grant faim que merveilles d'estre eschappé de l'autre ; mais riens n'y vault, car il est ferme en la devocion d'estre confessé, ce que le prieur tousjours reffuse ; et si s'en cuide desarmer, mais il ne peut.

La devocion de l'yvroingne de plus en plus s'efforce ; et, quant il voit le prieur reffusant d'ouyr ses pechiez, il met sa main à sa grande

coustille et de sa gayne la tire, et dit au prieur qu'il le tuera si bien il n'escoute sa confession. Le prieur, doubtant le cousteau et la main perilleuse qui le tenoit, si demande à l'aultre : « Que veulx tu dire ? — Je me vueil confesser, dit il. — Or avant ! dist le prieur, je le vueil ; avance toy ? » Nostre yvroingne, plus saoul que une grive partant d'une vigne, commença, s'il vous plaist, sa devote confession, laquelle je passe, car le prieur point ne la revela ; mais vous pouvez penser qu'elle fut bien nouvelle et estrange.

Quant le prieur vit son point, il couppa le chemin aux longues et lourdes parolles de nostre yvroingne et l'absolucion lui donne ; et, en congié lui donnant, lui dist : « Va t'en ! Tu es bien confessé. — Dictes vous, sire ? respond il. — Ouy vrayement, dist le prieur, ta confession est tresbonne. Va t'en ! tu ne peuz mal avoir.— Et puis que je suis bien confessé et que j'ay l'absolucion receu, se à ceste heure je mouroye, n'yroye je pas en paradis ? ce dit l'yvroingne.— Tout droit sans faillir, respond le prieur, n'en faiz nul doubte. — Puis qu'ainsi est, ce dit l'yvroingne, que maintenant je suis en bon estat

et en chemin de paradis, et qu'il y fait tant bel et tant bon, je vueil mourir tout maintenant, affin que incontinent je y aille. »

Si prent et baille son cousteau à ce prieur, en lui priant et requerant qu'il lui tranchast la teste, affin qu'il allast en paradis. « Ha, dea, dist le prieur tout esbahy, il n'est ja mestier d'ainsi faire; tu yras bien en paradis par aultre voye. — Nennil, respond l'yvroingne, je y vueil aller tout maintenant et icy mourir par voz mains; avancez vous et me tuez? — Non feray pas, dist le prieur; un prestre ne doit personne tuer. — Si ferez, sire, par la mort bieu! et, se bientost ne me depeschiez et me mettez en paradis, moy mesmes à mes deux mains vous occiray. » Et, à ces motz, brandit son grant cousteau, et en fait monstre aux yeulx du povre prieur, tout espoventé et assimply.

Au fort, aprés qu'il eut ung peu pensé, affin d'estre de son yvroingne despeschié, lequel de plus en plus l'aggresse et parforce qu'il lui oste la vie, il saisit et prent le cousteau, et si va dire: « Or çà, puisque tu veulx finer par mes mains affin d'aller en paradis, metz toy à genoulz cy devant moy. » L'yvroingne ne s'en fist gueres

preschier, mais, tout à coup, du hault de luy tomber se laissa, et à chief de pechié, à quelque meschief que ce fut, sur les genoulz se releva, et à mains joinctes le coup de l'espée, cuidant mourir, attendoit. Le prieur, du doz du cousteau, fiert sur le col de l'yvroingne ung grant et pesant coup, et par terre le abat bien rudement. Mais vous n'avez garde qu'il se relieve, mesmes cuide vrayement estre mort et estre ja en paradis. En ce point le laissa le prieur, qui pour sa seureté n'oublia pas le cousteau.

Et comme il fut ung peu avant, il rencontra ung chariot chargé de gens : au moins, de la pluspart, si bien advint que ceulx qui avoient esté presens où nostre yvroingne s'estoit chargié y estoient, auxquelz il racompta bien au long le mistere dessus dit, en leur priant qu'ilz le levassent et qu'en son hostel le voulsissent rendre et conduire, et puis leur bailla son cousteau. Ilz promirent de l'emmener et chargier avec eulx, et le prieur s'en va.

Ilz n'eurent gueres cheminé qu'ilz apperceurent ce bon yvroingne couchié ainsi comme s'il fust mort, les dens contre terre. Et quant ilz furent prés de lui, tous à une voix par son

nom l'appelerent ; mais ilz ont beau huchier, il n'avoit garde de respondre ; ilz recommencerent à crier, mais c'est pour neant. Adoncques descendirent aucuns de leur chariot, si le prindrent par la teste, par les piez et par les jambes, et tout en l'air le leverent, et tant hucherent qu'il ouvrit ses yeulx, et incontinent parla et dist : « Laissez moy, laissez moy, je suis mort ! — Non estes, non, dirent ses compaignons ; il vous fault venir avec nous ? — Non feray, dist l'yvroingne. Où yray je ? Je suis mort et desja en paradis. — Vous vous en viendrez, dirent les aultres ; il nous fault aller boire. — Boire ? dist il. — Voire, dist l'aultre. — Jamais je ne boiray, dist il, car je suis mort. » Quelque chose que ses compaignons lui dissent ne fissent, il ne vouloit mettre hors de sa teste qu'il ne fust mort.

Ces devises durerent beaucoup, et ne sçavoient trouver les compaignons façon ne maniere d'emmener ce fol yvroingne, car, quelque chose qu'ilz dissent, tousjours respondoit : « Je suis mort ! » En la fin, ung entre les autres se advisa et dist : « Puis que vous estes mort, vous ne voulez pas demourer icy, et comme une beste aux champs estre enfouy ; venez, venez avec nous : si

vous porterons enterrer, sur nostre chariot, au cymitiere de nostre ville, ainsi qu'il appartient à ung crestien ; aultrement, n'yrez pas en paradis. » Quant l'yvroingne entendit qu'il le falloit enterrer ains qu'il montast en paradis, si fut content d'obeir ; si fut tantost troussé et mis dedans le chariot, où gueres ne fut sans dormir.

Le chariot estoit bien hastelé, si furent tantost à Stevelinghes, où ce bon yvroingne fut descendu tout devant sa maison. Sa femme et ses enfans furent appelez, et leur fut ce bon corps saint rendu, qui si fort dormoit que, pour le porter du chariot en sa maison et en son lit le jecter, jamais ne s'esveilla, et là fut il ensevely entre deux linceux sans s'esveiller bien deux jours aprés.





LA VII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR

Ung orfevre de Paris, nagueres, pour despeschier plusieurs besongnes de sa marchandise, à l'encontre d'une foire du Lendit et d'Envers, fit large et grant provision de charbon de saulx. Advint, ung jour entre les aultres, que le charreton qui ceste denrée livroit, pour la grant haste de l'orfevre, fist si grant diligence qu'il amena deux voitures plus qu'il n'avoit fait és jours par avant; mais il ne fust pas si tost en Paris, à sa derreniere charretée, que la porte à ses talons ne fust fermée ; toutesfois, il fust tres-bien venu, et bien de l'orfevre receu. Et, aprés

que son charbon fut descendu et ses chevaux mis en l'estable, il voulut soupper tout à loisir, et firent tresgrant chiere, qui pas ne se passa sans boire d'autant et d'autel.

Quant la brigade fut bien repeue, la cloche va sonner douze heures, dont ilz se donnerent grant merveille, tant plaisamment s'estoit le temps passé à ce soupper. Chascun rendit graces à Dieu, faisans trespetitz yeulx, et ne demandoient que le lit ; mais, pource qu'il estoit tant tart, l'orfevre retint au coucher son charreton, doubtant la rencontre du guet, qui l'eust bouté en Chastelet se à ceste heure l'eust trouvé. Pour celle heure, nostre orfevre avoit tant de gens qui pour luy ouvroient, que force lui fut le charreton avec lui et sa femme en son lit hebergier ; et, comme saige et non suspeçonneux, il fit sa femme entre lui et le charreton couchier.

Or, vous faut il dire que ce ne fut pas sans grant mistere, car le bon charreton refusoit de tous pointz ce logis, et à toute force vouloit dessus le banc ou dedans la grange couchier : force lui fut d'obeyr à l'orfevre. Et, aprés qu'il fut despouillé, dedans le lit se boute, ouquel estoient ja l'orfevre et sa femme en la façon que

j'ay dicte. La femme, sentant le charreton à cause du froit et de la petitesse du lit d'elle approuchier, tost se vira devers son mary, et, en lieu d'oreiller, se mist sur la poitrine de sondit mary, et ou giron du charreton son derriere reposoit.

Sans dormir ne se tindrent gueres l'orfevre et sa femme, sans en faire le semblant; mais nostre charreton, ja soit qu'il fust lassé et travaillié, n'en avoit garde. Car, comme le poulain s'eschauffe sentant la jument, et se dresse et se demaine, aussi faisoit le sien poulain, levant la teste contremont si tresprouchain de ladicte femme. Et ne fut pas en la puissance dudit charreton qu'à elle ne se joignist et de prés. Et, en cest estat, fut longue espace sans que la femme s'esveillast, voire ou au moins qu'elle en fist semblant. Aussi n'eust pas fait le mary, se ce n'eust esté la teste de sa femme qui sur sa poitrine estoit reposant. qui, par l'assault et hurt de ce poulain, luy donnoit si grand branle que assez tost il se resveilla. Il cuidoit bien que sa femme songeast, mais, pource que trop longuement duroit, et qu'il ouyoit le charreton soy remuer et tresfort souffler, tout doulcement leva la main en hault, et si

tresbien à point en bas la rabatit qu'en dommaige et en sa garenne le poulain au charreton trouva, dont il ne fut pas bien content, et ce pour l'amour de sa femme. Si l'en fist en haste saillir, et dist au charreton : « Que faictes vous, meschant coquart ? Vous estes, par ma foy, bien enraigié, qui à ma femme vous prenez ! N'en faictes plus. Je vous jure, par la mort bieu, que, s'elle se fust à ce coup esveillée, quant vostre poulain ainsi la harioit, je ne sçay moy penser que vous eussiez fait : car je suis tout certain, tant la cognois, qu'elle vous eust tout le visage esgratigné, et à ses mains les yeulx de vostre teste esrachez. Vous ne sçavez pas comme elle est merveilleuse, depuis qu'elle entre en sa malice, et si n'est chose ou monde qui plutost luy boutast. Ostez vous, je vous en supplie, pour vostre bien. »

Le charreton à peu de motz s'excusa qu'il n'y pensoit pas ; et comme le jour fut prochain tantost, il se leva, et, aprés le bon jour donné à son hostesse, part et s'en va, et à charrier se met.

Vous devez penser que la bonne femme, s'elle eust pensé le fait du charreton, qu'elle l'eust beaucoup plus grevé que son mary ne disoit,

combien que depuis il me fut dit que assez de fois le charreton la rencontra en la propre façon et maniere qu'il fut trouvé de l'orfevre, sinon qu'elle ne dormoit pas ; non point que je le vueille croire, ne en riens ce raport faire bon.





LA VIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE

En la ville de Brucelles, où maintes adventures sont en nostre temps advenues, demouroit, n'a pas long tems, ung jeune compaignon picart, qui servit tresbien et loyaument son maistre assez longue espace. Et, entre aultres services à quoy il obligea sondit maistre vers lui, il fit tant, par son tresgracieux parler, maintien et courtoisie, que si avant fut en la grace de sa fille, qu'il coucha avec elle, et par ses œuvres meritoires elle devint grosse et ençainte. Nostre compaignon, voyant sa dame en cest estat, ne fut pas si fol que d'attendre l'heure que son maistre

le pourroit sçavoir et appercevoir. Si print de bonne heure ung gracieux congié pour peu de jours, combien qu'il n'eust nulle envye d'y jamais retourner, faignant d'aller en Picardie visiter son pere et sa mere et aucuns de ses parens. Et quant il eut à son maistre et à sa maistresse dit adieu, le trespiteux fut à la fille, sa dame, à laquelle il promist tantost retourner : ce qu'il ne fist point, et pour cause.

Lui estant en Picardie, en l'ostel de son pere, la povre fille de son maistre devenoit si tresgrosse que son piteux cas ne se pouvoit plus celer : dont, entre les autres, sa bonne mere, qui au mestier se congnoissoit, s'en donna garde la premiere. Si la tira à part et luy demanda, comme assez on peut penser, dont elle venoit en cest estat et qui lui avoit mise. S'elle se fist beaucoup presser et admonnester avant qu'elle en voulsist rien dire ne recongnoistre, il ne le fault ja demander ; mais, en la fin, elle fut à ce menée qu'elle fut contrainte de congnoistre et confesser son piteux fait, et dist que le picart varlet de son pere, lequel nagueres s'en estoit allé, l'avoit seduitte et en ce trespiteux point laissée.

Sa mere, toute enraigée, forcenée et tant

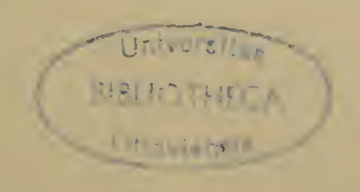
marrie qu'on ne pourroit plus, la voyant ainsi deshonorée, se prent à la tenser et tant d'injures lui va dire que la pacience qu'elle eut de tous coustez, sans mot sonner ne riens respondre, estoit assez suffisante d'estaindre le crime qu'elle avoit commis par soy laissier engroissier du Picart. Mais, helas! ceste pacience ne esmeut en riens sa mere à pitié, mais lui dit : « Va t'en, va t'en, arriere de moy, et fais tant que tu treuves le Picart qui t'a faicte grosse et lui dy qu'il te defface ce qu'il t'a fait! Et ne retourne jamais vers moy, jusques à ce qu'il aura tout deffait ce que par son oultraige il t'a fait. » La povre fille, en l'estat que vous oyez, marrie et desolée par sa fumeuse et cruelle mere, se met en la queste de ce Picart qui l'engroissa. Et croyez certainement que, avant qu'elle en peust avoir aucunes nouvelles, ce ne fut pas sans endurer grant peine et du mal aise largement. En la parfin, comme Dieu le voulut, aprés maintes gistes qu'elle fist en Picardie, elle arriva, par ung jour de dimanche, en ung gros villaige, ou pays d'Artois. Et si tresbien lui vint à ce propre jour que son amy le Picart, lequel l'avoit engroissée, faisoit ses nopces, de laquelle chose

elle fut merveilleusement joyeuse. Et ne fut pas si peu asseurée pour à sa mere obeir qu'elle ne se boutast par la presse des gens, ainsi grosse comme elle estoit; et fist tant qu'elle trouva son amy et le salua, lequel tantost la congneut, et, en rougissant, son salut lui rendit, et lui dist : « Vous soyez la tresbien venue! Qui vous amaine à ceste heure, m'amie! — Ma mere, dist elle, m'envoye vers vous, et Dieu sçait que vous m'avez bien fait tenser. Elle m'a chargié et commandé que je vous dye que vous me deffaciez ce que vous m'avez fait; et, se ainsi ne le faictes, que jamais je ne retourne vers elle. »

L'aultre entend tantost la folie, et, au plustost qu'il peut, il se deffist d'elle et lui dist par telle maniere : « M'amie, je feray voulentiers ce que me requerez et que vostre mère veult que je fasse, car c'est bien raison; mais, à ceste heure, vous voyez que je n'y puis pas bonnement entendre : si vous prie, tant comme je puis, que ayez pacience pour meshuy, et demain je besongneray à vous. » Elle fut contente, et alors il la fist guider et mettre en une belle chambre, et commanda qu'elle fut tresbien pancée, car, aussi bien, elle en avoit bon mestier, à

cause des grands labeurs et travaulx qu'elle avoit eu en son voyaige, faisant ceste queste.

Or, vous devez sçavoir que l'espousée ne tenoit pas ses yeulx en son sein, mais se donna tresbien garde et apperceut son mary parler à nostre fille grosse, dont la puce luy entre en l'oreille; et n'estoit en riens contente, mais tres-troublée et marrie en estoit. Si garda son courroux, sans mot dire, jusques à ce que son mary se vint couchier. Et quant il la cuida acoller et baiser, et au surplus faire son devoir et gaingner le chaudeau, elle se vire, puis d'un costé, puis d'aultre, tellement qu'il ne peut parvenir à ses attaintes, dont il est tresesbahy et courroucé, et lui va dire : « M'amie, pourquoy faictes vous cecy? — J'ay bien cause, dist elle, et aussi, quelque maniere que vous facez, il ne vous chault gueres de moy : vous en avez bien d'autres, dont il vous est plus que de moy! — Et non ay, par ma foy, ma dame, dist il, ne, en ce monde, je n'ayme aultre femme que vous. — Helas! dist elle, et ne vous ay je pas bien veu, aprés disner, tenir voz longues parolles à une femme en la sale? Ouy, voyois trop bien que c'estoit vous, et ne vous en sçauriez excuser. —



Cela, dist il, nostre dame, vous n'avez cause en rien de vous en jalouser! » Et adonc luy va tout au long compter comment c'estoit la fille à son maistre de Brucelles, et coucha avec elle et l'engroissa; et que à ceste cause il s'en vint par deçà; comment aussi, aprés son partement, elle devint si tresgrosse qu'on s'en apperceut; et comment elle se confessa à sa mere qu'il l'avoit engroissée; et l'envoyoit vers luy affin qu'il luy deffist ce qu'il luy avoit fait; aultrement, jamais vers elle ne s'en retournast.

Quant nostre homme eut tout au long compté sa ratelée, sa femme ne reprint que l'ung de ses pointz et dist : « Comment, dist elle, dictes vous qu'elle dist à sa mere que vous aviez couchié avecques elle? — Ouy, par ma foy, dist il, elle lui congneut tout. — Par mon serment, dist elle, elle monstra bien qu'elle estoit beste; le charreton de nostre maison a couchié avecques moy plus de quarante nuyctz, mais vous n'avez garde que j'en disse oncques ung seul mot à ma mere; je m'en suis bien gardée! — Voire, dist il, de par le dyable, le gibet y ait part! Or, allez à vostre charreton, se vous voulez, car je n'ay cure de vous. »

Si se leva tout à coup et s'en vint rendre à celle qu'il engroissa, et abandonna l'aultre. Et quant lendemain on sceust ceste nouvelle, Dieu sçait le grant riz d'aucuns, et le grant desplaisir de plusieurs, especialement du pere et de la mere de ceste espousée.





LA IXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR

POUR continuer le propoz des nouvelles hystoires, comme les adventures adviennent en divers lieux et diversement, on ne doit pas taire comment ung gentil chevalier de Bourgoingne, faisant residence en ung sien chasteau, beau et fort, fourny de gens et d'artillerie, comme à son estat appartenoit, devint amoureux d'une belle damoiselle de son hostel, voire et la premiere aprés ma dame sa femme. Et par amours si fort la contraingnoit que jamais ne sçavoit sa maniere sans elle, et tousjours l'entretenoit et la requeroit, et brief, nul bien sans elle il ne povoit avoir, tant estoit au vif feru de l'amour d'elle.

La damoiselle, bonne et saige, voulant garder son honneur, que aussi chier elle tenoit que sa propre ame, voulant aussi garder la loyaulté que à sa maistresse elle devoit, ne prestoit pas l'oreille à son seigneur, toutesfois qu'il l'eust bien voulu. Et se aucune force lui estoit de l'escouter, Dieu sçait la tresdure responce dont il estoit servi, lui remonstrant sa tresfole entreprinse et la grant lacheté de son cueur. Et, au surplus, bien lui disoit que, se ceste queste il continue plus, qu'à sa maistresse il seroit descouvert.

Quelque maniere ou menace qu'elle face, il ne veult laisser son entreprinse, mais de plus en plus la pourchasse, et tant en fait que force est à la bonne fille d'en advertir bien au long sa maistresse, ce qu'elle fist. La dame, advertie des nouvelles amours de Monseigneur, sans en monstrer semblant, en est tresmal contente, mais non pourtant elle s'advisa d'ung tour, ainçois que rien lui en dire, qui fut tel. Elle enchargea à sa damoiselle que, la premiere fois que Monseigneur viendroit pour la prier d'amours, que, trestous reffuz mis arriere, elle lui baillast jour à lendemain de soy trouver dedans sa chambre et en son lit. « Et s'il accepte la journée, dist ma

dame, je viendray tenir vostre place, et du surplus laissez moy faire. » Pour obeir, comme elle doit, à sa maistresse, elle est contente, et promet d'ainsi le faire.

Si ne tarda gueres aprés que Monseigneur ne retournast à l'ouvrage, et, s'il avoit auparavant bien fort menty, encores à ceste heure il s'en efforce beaucoup plus de l'affermer, disant que, se à ceste heure elle n'entend à sa priere, trop mieulx luy vauldroit la mort, et que sans prouchain remede vivre en ce monde plus ne povoit. Qu'en vauldroit le long compte ? La damoiselle, de sa maistresse bien conseillée, si bien à point que mieulx on ne pourroit, baille à demain au bon seigneur l'heure de besongnier : dont il est tant content que son cueur tressault tout de joye, et dit bien en soymesmes qu'il ne fauldroit pas à sa journée.

Le jour des armes assigné, survint, au soir, ung gentil chevalier, voisin de Monseigneur et son tresgrand amy, qui le vint veoir, auquel il fist tresgrande et bonne chiere, comme bien le sçavoit faire ; si fist ma dame aussi, et le surplus de la maison s'efforçoit fort de lui complaire, saichant estre le bon plaisir de Monseigneur et

de ma dame. Aprés les tresgrandes chieres et du soupper et du bancquet, et qu'il fut heure de retraite, la bonne nuyt donnée à ma dame et à ses femmes, les deux chevaliers se mettent en devises de plusieurs et diverses matieres ; et, entre aultres propos, le chevalier estrange demande à Monseigneur s'en son villaige avoit rien de beau pour aler courir l'esguillette ; car la devocion lui en est prinse, aprés ces bonnes chieres et le beau temps qu'il fait à ceste heure. Monseigneur, qui rien ne lui vouldroit celer, pour la grant amour qu'il lui porte, lui va dire comment il a jour assigné de couchier anuyt avec sa chamberiere. Et pour lui faire plaisir, quant il aura esté avec elle une espace de temps, il se levera tout doulcement et le viendra querir pour le surplus aller parfaire. Le compaignon estrange mercia son compaignon, et Dieu sçait qu'il lui tarde bien que l'heure soit venue. L'oste prend congié de lui et se retrait dedans sa garderobe, comme il avoit de coustume, pour soy deshabiller.

Or, devez vous sçavoir que, tandis que les chevaliers se devisoient, ma dame s'en alla mettre dedans le lit où Monseigneur devoit trouver sa

chamberiere, et droit là attend ce que Dieu lui vouldra envoyer. Monseigneur mist assez longue espace à soy deshabiller tout à propoz, pensant que desja ma dame fust endormie, comme souvent faisoit, pource que devant se couchoit. Monseigneur donne congié à son varlet de chambre, et, à tout sa longue robe, s'en va ou lit où ma dame l'attendoit, cuidant y trouver autruy; et tout coyement de sa robe se desarme, et puis dedans le lit se bouta. Et, pource que la chandelle estoit estaincte et que ma dame mot ne sonnoit, il cuide avoir sa chamberiere. Il n'y eut gueres esté sans faire son devoir, et si tresbien s'en acquitta que les trois, les quatre fois gueres ne lui cousterent, que ma dame print bien en gré, laquelle tost aprés, pensant que ce fust tout, s'endormit.

Monseigneur, trop plus legier que par avant, voyant que ma dame dormoit, et se recordant de sa promesse, tout doulcement se lieve, et puis vient à son compaignon, qui n'attendoit que l'heure d'aller aux armes, et lui dist qu'il allast tenir son lieu, mais qu'il ne sonnast mot, et que retournast quand il auroit bien besongnié et tout son saoul. L'aultre, plus esveillié que ung rat,

et viste comme ung levrier, part, et s'en va, et auprés de ma dame se loge, sans qu'elle en sçaiche rien. Et, quand il fut tout rasseuré se Monseigneur avoit bien besongnié, voire et en haste encores fist il mieulx : dont ma dame n'est pas ung peu esmerveillée, laquelle, aprés ce beau passe temps qui aucunement travail lui estoit, arriere s'endormit.

Et bon chevalier de l'abandonner, et à Monseigneur s'en retourne, lequel comme paravant se vint relogier emprés ma dame, et de plus belle aux armes se rallie, tant lui plaist ce nouvel exercice.

Tant d'heures se passerent, tant en dormant comme autre chose faisant, que le jour s'apparut. Et comme il se retournoit, cuidant virer l'œil sur la chamberiere, et il voit et congnoit que c'est ma dame, laquelle à ceste heure lui va dire : « N'estez vous pas bien putier, recraint, lache et meschant, qui, cuidant avoir ma chamberiere, tant de fois et oultre mesure m'avez accollée pour accomplir votre desordonnée voulenté ! Vous estes, la Dieu mercy, bien deceu, car autre que moy, pour ceste heure, n'aura ce qui doit estre mien. » Se le bon chevalier fut

esbahy et courroucé, ce n'est pas merveilles. Et quant il parla, il dist : « M'amie, je ne vous puis celer ma folye, dont beaucoup il me poise que jamais l'entreprins ; si vous prie que vous en soyez contente et n'y pensez plus, car jour de ma vie plus ne m'adviendra. Cela vous promets par ma foy. Et affin que vous n'ayez occasion d'y penser, je donneray congié à la chamberiere qui me bailla le vouloir de faire ceste faulte. »

Ma dame, plus contente d'avoir eu l'aventure de ceste nuyt que sa chamberiere, et ouyant la bonne repentance de Monseigneur, assez legierement se contenta, mais ce ne fut pas sans grans langaiges et remonstrances.

Au fort trestout va bien, et Monseigneur, qui a des nouvelles en sa quenoille, aprés qu'il est levé, s'en vient devers son compaignon, auquel il compte tout du long son adventure, lui priant de deux choses : la premiere, ce fut qu'il celast tresbien ce mistere et sa tresplaisante adventure ; l'autre, si est que jamais il ne retourne en lieu où sa femme sera. L'aultre, tresdesplaisant de ceste male adventure, conforte le chevalier au mieulx qu'il peut, et promist d'accomplir sa tresraisonnable requeste ; et puis monte à cheval

et s'en va. La chamberiere, qui coulpe n'avoit au meffait dessus dit, en porta la punicion par en avoir congié.

Si vesquirent depuis long temps Monseigneur et ma dame ensemble, sans qu'elle sceust jamais avoir eu affaire au chevallier estrange.





LA Xe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE

Plusieurs haultes, diverses, dures et merveilleuses adventures ont esté souvent menées et à fin conduittes ou royaulme d'Angleterre, dont la recitacion à present ne serviroit pas à la continuation de ceste presente hystoire. Neantmoins, ceste presente hystoire, pour ce propos continuer, et le nombre de ces histoires acroistre, fera mencion comment ung bien grant seigneur du royaulme d'Angleterre, entre les mieulx fortunez riche, puissant et conquerant, lequel entre les autres de ses serviteurs avoit parfaicte confiance, confidence et amour à ung jeune gra-

cieux gentil homme de son hostel, pour plusieurs raisons, tant par sa loyaulté, diligence, subtilité et prudence ; et, pour le bien que en lui avoit trouvé, ne lui celoit pas riens de ses amours. Mesmes, par succession de temps, tant fist ledit gracieux gentil homme, par son habileté envers ledit seigneur son maistre, qu'il fut tellement en sa grace que tous les parfaiz secretz et adventures de ses amours, mesmement les affaires, ambassades et diligences, menoit et conduisoit ; et ce pour le temps que sondit maistre estoit encores à marier.

Advint, certaine espace aprés, que, par le conseil de plusieurs de ses parens, amis et bien vueillans, Monseigneur se maria à une tresbelle, noble, bonne et riche dame, dont plusieurs furent tresjoyeux ; et, entre les autres, nostre gentil homme, qui mignon se peut bien nommer, ne fut pas moins joyeux, disant en soy que c'estoit le bien et honneur de son maistre, et qu'il se retireroit, à ceste occasion, de plusieurs menues folies d'amour qu'il faisoit, auxquelles ledit mignon trop se donnoit d'espoir.

Si dist ung jour à Monseigneur qu'il estoit tresjoyeux de luy, pource qu'il avoit si tresbelle

et bonne dame espousée, car, à ceste cause, plus ne seroit empeschié de faire queste çà ne là pour lui, comme il avoit coustume. A quoy Monseigneur respondit que, ce nonobstant, n'entendoit pas du tout amours abandonner, et, ja soit ce qu'il fust marié, si n'estoit il pas pourtant du gracieux service d'amours osté, mais de bien en mieulx s'y vouloit emploier. Son mignon, non content de ce vouloir, lui respondit que sa queste en amours devroit estre bien finée quant Amours l'ont party de la nonpareille, de la plus belle, de la plus saige, de la plus loyale et bonne par dessus toutes les aultres : « Faictes, dist il, Monseigneur, tout ce qu'il vous plaira, car, de ma part, à aultre femme jamais parolle ne porteray au prejudice de ma maistresse. — Je ne sçay quel prejudice, dist le maistre ; mais il vous fault trop bien remettre en train d'aller à telle et à telle. Et ne pensez pas que encores d'elles ne m'en soit autant que quant vous en parlay premier. — Ha dea ! Monseigneur, dist le mignon, il faut dire que vous prenez plaisir d'abuser femmes, laquelle chose n'est pas bien fait : car vous sçavez bien que toutes celles que m'avez icy nommées ne sont pas à comparer en

beauté ne aultrement à ma dame, à qui vous feriez mortel desplaisir s'elle sçavoit vostre deshonneste vouloir. Et, qui plus est, vous ne povez ignorer qu'en ce faisant vous ne damnez vostre ame. — Cesse ton preschier, dist Monseigneur, et va faire ce que je commande. — Pardonnez moy, Monseigneur, dit le mignon; j'aymeroye mieulx mourir que par moy sourdist noise entre ma dame et vous; si vous prie que soyez content de moy, car certes je n'en feray plus. »

Monseigneur, qui voit son mignon en son opinion aheurté, pour ce coup plus ne le pressa. Mais, certaine piece, comme de trois ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles precedentes, entre aultres devises à son mignon, demanda quelle viande il mangeoit plus voulentiers. Et il lui respondit que nulle viande tant ne lui plaisoit que pastez d'anguille. « Saint Jehan! c'est bonne viande, dist le maistre; vous n'avez pas mal choisi. » Cela se passe, et Monseigneur se trait arriere et mande vers lui venir ses maistres d'ostel, ausquelz il enchargea, si chier qu'ilz le vouloyent obeir, que son mignon ne fust servy d'aultres choses que de pastez

d'anguilles, pour riens qu'il die. Et ilz respondirent, promettans d'acomplir son commandement.

Ce qu'ilz firent tresbien ; car, comme ledit mignon fut assis à table pour mangier en sa chambre, le propre jour du commandement, ses gens luy apporterent largement de beaulx et gros pastez d'anguilles, qu'on leur delivra en la cuisine ; dont il fut bien joyeux. Si en mangea tout son saoul. A lendemain, pareillement ; cinq ou six jours ensuivans, tousjours ramenoient des pastez en jeu, dont il estoit desja tout ennuyé. Si demanda ledit mignon à ses gens se on ne servoit leans que de pastez. « Ma foy, Monseigneur, dirent ilz, on ne vous baille aultre chose. Trop bien voyons nous servir en sale et ailleurs d'aultre viande, mais, pour vous, il n'est memoire que de pastez. »

Le mignon, saige et prudent, qui jamais sans grant cause pour sa bouche ne faisoit plainte, passa encores plusieurs jours, usant de ces ennuyeux pastez, dont il n'estoit pas bien content. Si s'advisa, un jour entre les aultres, d'aller disner avec les maistres d'ostel, qui le firent servir comme paravant de pastez d'anguilles. Et quant

il vit ce, il ne se peut plus tenir de demander la cause pourquoy on le servoit plus de pastez d'anguilles que les autres, et s'il estoit pasté. « Par la mort bieu, dist il, j'en suis si hourdé que plus n'en puis; il me semble que je ne voy que pastez. Et, pour vous dire, il n'y a point de raison, vous la m'avez faicte trop longue; il y a ja plus d'ung mois que vous me faictes ce tour, dont je suis tant maigre que je n'ay force ne puissance; si ne sçauroie estre content d'estre ainsi gouverné. » Les maistres d'ostel lui dirent que vrayement ilz ne faisoient chose que Monseigneur n'eust commandé, et que ce n'estoit pas eulx.

Nostre mignon, plain de pastez, ne porta gueres sa pensée sans se descouvrir à Monseigneur, et lui demanda à quel propos il l'avoit fait servir si longuement de pastez d'anguille, et deffendu, comme disoient les maistres d'ostel, que on ne lui baillast aultre chose. Et Monseigneur, pour response, lui dist : « Ne m'as-tu pas dit que la viande que en ce monde tu plus aymes, ce sont pastez d'anguilles? — Par saint Jehan! ouy, Monseigneur, dist le mignon. — Et pourquoy doncques te plains tu maintenant,

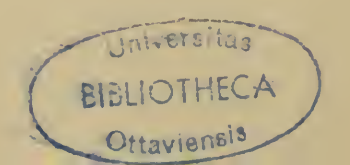
dist Monseigneur, si je te fais bailler ce que tu aymes? — Ce que j'ayme, dit le mignon, il y a maniere : j'ayme voirement tresbien pastez d'anguilles pour une fois, ou pour deux, ou pour trois, ou de fois à autre ; et n'est viande que devant je prinse. Mais de dire que tousjours les voulsisse avoir, sans mangier aultre chose, par Nostre Dame ! non feroye. Il n'est homme qui n'en feust rompu et rebouté ; mon estomac en est si travaillé que, tantost qu'il les sent, il a assez disné. Pour Dieu ! Monseigneur, commandez qu'on me baille autre viande, pour recouvrer mon appetit ; autrement, je suis homme perdu. — Ha dea, dist Monseigneur, et te semble il que je ne soye, qui veulx que je ne me passe de la chair de ma femme ? Tu peuz penser, par ma foy, que j'en suis aussi saoul que tu es de pastez, et que aussi voulentiers me renouvelleroye, ja soit ce que point tant ne l'aymasse, que tu ferois d'autre viande, qui pourtant n'aymes que pastez. Et, pour tout abreger, tu ne mengeras jamais d'autre viande jusques à ce que me serves ainsi que souloys ; et me feras avoir des unes et des autres, pour moy renouveler, comme tu veulx changier de viandes. »

Le mignon, quant il entent le mistere et la subtille comparaison que son maistre luy baille, fut tout confuz et se rendit, promettant à son maistre de faire tout ce qu'il vouldra pour estre quitte de ses pastez, voire ambassades et diligences comme par avant. Et, par ce point, Monseigneur, voire et pour Madame espargnier, ainsi que povons penser, au pourchatz du mignon, passa le temps avec les belles et bonnes filles; et nostre mignon fut delivré de ses pastez, et à son premier mestier reattelé et restably.

FIN DE LA PREMIÈRE DIZAINE.



Imp. Jouaust.




L
M

PETITE BIBLIOTHÈQUE ARTISTIQUE

LES SEPT JOURNÉES

DE LA

REINE DE NAVARRE

5 fascicules in-16

Eaux-fortes de Léopold Flameng

Ouvrage épuisé. — La Librairie des Bibliophiles rachète tous les exemplaires non coupés

---

LES DIX JOURNÉES

DE JEAN BOCCACE

10 fascicules in-16

Eaux-fortes de Léopold Flameng

PRIX : 60 FR

Il ne reste plus que quelques exemplaires

Paris, imprimerie Jouaust





